



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 093

Le lundi 4 décembre 2023



Président : M. Robert Morrissey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le lundi 4 décembre 2023

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Mesdames et messieurs, la greffière m'a informé que le quorum est atteint et qu'un test de son a été effectué pour les personnes qui comparaissent virtuellement.

Bienvenue à la réunion numéro 93 du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité commence son étude sur le bénévolat intergénérationnel.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous une forme hybride, ce qui signifie que certains membres et témoins comparaissent dans la salle et d'autres, virtuellement.

J'aimerais passer en revue quelques points.

Vous avez la possibilité de vous exprimer dans la langue officielle de votre choix. Vous pouvez accéder au service d'interprétation offert dans la salle à l'aide de votre casque d'écoute et en sélectionnant la langue appropriée. Pour ceux qui comparaissent virtuellement, veuillez cliquer sur l'icône de globe au bas de votre écran puis sélectionner la langue officielle de votre choix. En cas d'interruption des services d'interprétation, veuillez attirer mon attention, et nous suspendrons les travaux le temps que le problème soit réglé. Pour ceux qui sont ici virtuellement, vous pouvez utiliser l'icône de « main levée » pour attirer mon attention. Pour les personnes présentes dans la salle, levez simplement la main.

J'aimerais rappeler aux membres dans la salle de bien vouloir tenir leur oreillette éloignée des microphones de la salle pour protéger les interprètes.

Nos témoins sont Trevor Moss, directeur général de la Central Okanagan Food Bank, qui paraît virtuellement, et Megan Conway, de Bénévoles Canada, qui est présente dans la salle.

Avant de commencer les déclarations liminaires, je souhaite m'exprimer au nom du Comité.

Vous vous rappellerez que, la semaine dernière, lors d'une réunion, Mme Gray a fait un rappel au Règlement, et j'ai alors dit que je prendrais en considération ma position en ce qui concerne la présentation de motions pendant votre temps de parole. Lors de la dernière réunion, on a posé une question concernant le fait que l'horloge ne s'arrête pas lorsqu'un membre a la parole pour questionner des témoins, et durant l'intervention, s'il propose une motion, si le temps prévu pour questionner le témoin s'est écoulé, à la

fin du débat relatif à la motion, la parole est cédée au prochain membre qui souhaite questionner le témoin.

Pour prendre la décision que je suis sur le point de donner, j'ai été guidé par quelques principes. Premièrement, les membres ont toute la latitude pour faire ce qu'ils veulent avec le temps qui leur est alloué. Ils peuvent questionner les témoins et proposer des motions. Deuxièmement, cette décision ne modifie en aucun cas le droit des membres de débattre de la motion conformément aux règles établies. J'ai décidé d'agir ainsi afin de fournir à tous les membres le plus grand nombre d'occasions possible de poser des questions, ce que j'ai la responsabilité de faire. C'est une question d'équité. Tout le monde peut utiliser son temps de parole comme il l'entend.

En toute justice pour les députés autour de la table, je veux que tout le monde puisse exercer son droit de parole. En résumé, tout le monde fait ce qu'il veut de son temps de parole. Lorsque le temps est écoulé, nous passons au prochain député, à moins que le Comité ne soit en train de débattre d'une motion. Dans ce cas, n'importe qui peut prendre la parole sans limites de temps. Cette décision ne prive aucun membre de son droit de poser des questions ou de proposer des motions.

Sur ce, mesdames et messieurs, je vais passer à la déclaration liminaire de M. Moss.

Monsieur Moss, vous avez la parole pour cinq minutes ou moins.

Merci.

M. Trevor Moss (directeur général, Central Okanagan Food Bank): Merci, membres estimés du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes, de nous avoir donné l'occasion de vous faire part de nos réflexions sur le bénévolat intergénérationnel.

Le bénévolat intergénérationnel n'est pas qu'une philosophie. Il s'agit d'une réalité quotidienne qui est au cœur de nos activités. La Central Okanagan Food Bank est un lieu de rencontre, où des personnes de tous les horizons se rassemblent pour avoir une incidence collective. Grâce à ces interactions, des liens sont tissés, des relations sont établies, et la diversité qui enrichit notre communauté est célébrée.

Chaque génération apporte une perspective et des compétences uniques aux postes de bénévolat qui ont une influence sur les autres bénévoles, l'organisation avec laquelle ils travaillent et la communauté dans son ensemble. C'est cette diversité qui évoque un changement réel et percutant dans nos collectivités, et nous le voyons quotidiennement.

Les jeunes bénévoles apportent une perspective dynamique et nouvelle aux organisations comme la nôtre grâce à leur énergie, à leur enthousiasme et à leur volonté d'embrasser l'innovation. Leur ouverture d'esprit et leur adaptabilité en font des atouts utiles, car ils abordent souvent les défis avec créativité et la volonté de mettre à l'essai de nouvelles approches. De plus, les jeunes bénévoles sont généralement doués en technologie, apportant ainsi une aisance numérique qui peut rehausser l'efficacité organisationnelle et les efforts de mobilisation.

La passion et l'idéalisme des jeunes peuvent insuffler une nouvelle vie aux projets et aux initiatives, inspirant d'autres personnes et favorisant une culture organisationnelle positive. La diversité de leurs antécédents et de leurs expériences contribue à tisser une mosaïque riche d'idées et de solutions. De plus, les jeunes bénévoles entretiennent souvent un lien profond avec les questions contemporaines, ce qui permet aux organisations de rester pertinentes et réactives à l'évolution des besoins sociétaux.

Pour les jeunes adultes, le bénévolat offre des possibilités de perfectionnement et d'amélioration de leurs compétences professionnelles. Ils peuvent acquérir une expérience en leadership, en communication, en gestion de projet et en travail d'équipe, qui se révèle utile dans les sphères personnelle et professionnelle. En outre, les compétences interpersonnelles comme l'empathie, la sensibilité culturelle et l'adaptabilité s'acquièrent souvent dans le cadre d'expériences de bénévolat, contribuant ainsi à un perfectionnement personnel équilibré.

En s'engageant dans le bénévolat, les adultes d'âge moyen apportent une grande expertise et un sens aigu des responsabilités dans le développement de la communauté. Cette tranche d'âge s'épanouit souvent en appliquant ses compétences de manière novatrice, contribuant ainsi non seulement à la réussite de l'organisation bénévole, mais aussi à sa croissance personnelle. Le bénévolat devient une plateforme d'apprentissage continu et un moyen de diversifier leurs compétences, créant un effet d'entraînement positif qui va au-delà du bien-être individuel.

Les répercussions de cette collaboration intergénérationnelle sur nos bénévoles âgés sont profondes. Au-delà des contributions tangibles qu'ils apportent à la Central Okanagan Food Bank, les personnes âgées bénéficient d'une meilleure socialisation et d'un sentiment d'utilité. Il a été démontré que la participation à des activités bénévoles réduit le sentiment d'isolement, améliore le bien-être mental et favorise un fort sentiment d'appartenance.

De plus, le bénévolat contribue au bien-être physique de nos bénévoles âgés, qui représentent un pourcentage impressionnant de l'ensemble de notre base de bénévoles, avec 60 %. Il favorise la mobilité, encourage un mode de vie actif et renforce l'idée que l'âge n'est pas un obstacle à une participation communautaire utile. Grâce à leur dévouement, les personnes âgées reçoivent non seulement un soutien essentiel, mais elles trouvent également de la joie dans les liens et la responsabilisation qui découlent du fait de faire partie intégrante de notre famille de bénévoles. En apportant leur riche expérience, les aînés deviennent des mentors essentiels, offrant des conseils précieux à nos jeunes bénévoles.

Cette collaboration aide nos jeunes à acquérir des compétences nécessaires comme la résolution de problèmes, la communication et le leadership, qui sont essentielles à leur croissance personnelle et professionnelle. Ce travail d'équipe intergénérationnel renforce l'empathie et la compréhension entre nos jeunes bénévoles, agissant

comme un pont qui nourrit le sentiment de communauté et élimine le fossé entre les générations.

● (1110)

L'aspect intergénérationnel du bénévolat non seulement augmente l'incidence sur les projets communautaires, mais forge également des liens qui résistent à l'épreuve du temps. Qu'il s'agisse de l'exubérance des jeunes, de la perspicacité stratégique des personnes d'âge moyen ou de la sagesse que les aînés apportent par leur expérience, chaque cohorte d'âges complète les autres, créant ainsi une approche holistique et durable du service communautaire. De cette façon, le bénévolat devient un outil puissant pour favoriser l'unité, la compréhension et un engagement commun à bâtir une société meilleure et plus compatissante.

Le bénévolat est une force transformatrice qui non seulement renforce la communauté, mais enrichit également la vie des personnes. En reconnaissant sa valeur et en favorisant la collaboration entre les générations, nous jetons les bases d'une société plus inclusive, plus résiliente et plus compatissante. Ensemble, nous pouvons créer un héritage de changement positif qui transcende les frontières de l'âge et favorise un esprit de coopération pour le mieux-être de tous.

Dans ce domaine du bénévolat, nous observons une relation dynamique...

Le président: Monsieur Moss, pourriez-vous conclure, s'il vous plaît?

M. Trevor Moss: Oui.

Dans ce domaine du bénévolat, nous observons une relation dynamique entre les générations, où la sagesse de nos aînés rencontre l'enthousiasme de nos jeunes. Chaque génération, par son dévouement, devient un phare qui éclaire le chemin de ceux qui suivent. Ensemble, nous forgeons un héritage de compassion, de résilience et de force communautaire, chaque génération inspirant la suivante dans une chaîne ininterrompue de bonne volonté.

Je vous remercie de votre temps.

Le président: Merci, monsieur Moss.

Nous allons maintenant passer à Megan Conway pour cinq minutes ou moins.

Madame Conway, la parole est à vous.

Mme Megan Conway (présidente, Bénévoles Canada): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs, d'avoir organisé cette étude importante sur le bénévolat intergénérationnel.

Je m'appelle Megan Conway et je suis présidente et cheffe de la direction de Bénévoles Canada. Nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré qui fournit un leadership national et de l'expertise en matière de bénévolat afin d'accroître la participation, la qualité et la diversité des expériences bénévoles. Nous représentons 1 100 membres d'un bout à l'autre du pays et les soutenons dans leurs efforts pour renforcer l'infrastructure de bénévolat du Canada.

L'étude arrive à un moment critique pour l'infrastructure sociale du Canada. Nous faisons face à une épidémie croissante de solitude et à une crise croissante du bénévolat et de la participation. Ensemble, ces défis minent la capacité des collectivités de soutenir les personnes dans le besoin et menacent notre santé, notre bien-être, notre économie et notre résilience, ainsi que le tissu collectif de notre nation.

Le bénévolat intergénérationnel a le pouvoir de relever ces défis qui se renforcent mutuellement. C'est un moyen puissant de construire, d'appartenir et de tisser des liens, offrant des effets multiplicateurs positifs pour nos collectivités. Si l'on veut réaliser des initiatives intergénérationnelles à l'échelle nécessaire pour relever ces défis complexes, nous devons bâtir une infrastructure et une capacité de soutien plus solides.

Aujourd'hui, je vous parlerai davantage de la nature interreliée de l'épidémie de solitude et de la crise du bénévolat et de la participation, et je vous donnerai un aperçu de la façon dont le bénévolat intergénérationnel peut aider à contrer ces défis. Je présenterai également une série de recommandations sur la façon dont le gouvernement du Canada peut contribuer à bâtir l'infrastructure nécessaire pour promouvoir et soutenir efficacement le bénévolat intergénérationnel.

La pandémie de COVID-19 a érodé nos liens sociaux et entraîné une augmentation importante de l'isolement social et de la solitude. Il y a quelques semaines à peine, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la solitude est une préoccupation de santé publique mondiale. Ensemble, l'isolement social et la solitude ont des conséquences profondes sur nos systèmes de santé publique, et ils menacent le capital social et le sentiment d'appartenance qui permettent à nos collectivités de rester connectées et productives.

Au Canada, un Canadien sur cinq se définit aujourd'hui comme étant seul, certains groupes étant touchés de manière disproportionnée, y compris les nouveaux arrivants, les Autochtones, les personnes à faible revenu et les personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique. L'âge et l'isolement social sont étroitement liés, ce qui expose les personnes âgées et les jeunes en particulier à un risque.

Depuis 2015, les taux de solitude ont augmenté de 67 % chez les femmes âgées de 65 à 74 ans et de 45 % chez les hommes de la même tranche d'âge. Aujourd'hui, on estime que 30 % des personnes âgées au Canada sont exposées au risque d'isolement social, et ce chiffre devrait augmenter à mesure que la proportion de personnes âgées se multiplie dans les années à venir. Le risque est aggravé pour les personnes âgées présentant des facteurs de risque croisés, comme le fait de vivre seuls, d'avoir une santé fragile, de vivre avec un faible revenu ou de vivre dans une région rurale.

Nos jeunes sont également confrontés à la solitude. Près d'un jeune Canadien sur quatre âgé de 15 à 24 ans déclare se sentir seul, les taux de solitude étant plus élevés chez les jeunes femmes. Étant donné que le sentiment d'appartenance et les liens avec les autres sont essentiels au bon développement des jeunes, cette situation est très préoccupante.

L'évolution des modes de connexion sociale s'étend à la manière dont les gens prennent part à leur communauté, y compris par le bénévolat. Même si le bénévolat a toujours servi à protéger les systèmes de soutien sur lesquels nous comptons et à établir des liens sociaux, certains signes montrent que le bénévolat et la participation ne sont plus des évidences. Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif de tout le pays font état d'une pénurie de nouveaux bénévoles, de problèmes de rétention des bénévoles et d'une incapacité à pourvoir des postes à long terme. La pandémie a exacerbé ces problèmes, de nombreuses personnes âgées — qui ont toujours contribué de manière importante au bénévolat — ne retournant pas à leur poste en raison de problèmes de santé. Malgré leur volonté de participer et de changer les choses, les jeunes font face à des obstacles persistants au bénévolat, comme le fait de ne pas être in-

capable de participer, les contraintes de temps, l'âge et les limites financières.

Nous avons l'occasion de revigorer le cercle vertueux entre le bénévolat et les liens sociaux. Nous savons que les personnes qui font du bénévolat sont plus liées à leur collectivité et qu'elles ont un niveau d'appartenance et d'inclusion plus élevé, et que les avantages du bénévolat sont encore plus grands chez les personnes qui ont des liens sociaux. Le bénévolat intergénérationnel amplifie ces avantages. Lorsque différentes générations se rassemblent, elles nourrissent des amitiés, de la compréhension et de la compassion, réduisent l'âge et renforcent ainsi les collectivités. Il existe une base de données solide qui met en évidence les avantages du bénévolat intergénérationnel, y compris l'amélioration du bien-être et de la santé mentale, le transfert des compétences et l'accroissement des compétences interculturelles entre les générations.

À l'heure actuelle, le Canada ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire pour promouvoir et soutenir des programmes et des services intergénérationnels adaptés et inclusifs. Par exemple, les programmes intergénérationnels efficaces nécessitent la formation et le soutien du personnel, mais un investissement insuffisant dans la capacité de gestion des bénévoles limite les organisations dans ces domaines.

● (1115)

De plus, il existe un manque important de données pour comprendre comment les personnes âgées et les jeunes s'engagent dans le bénévolat, en particulier lorsqu'il s'agit d'une diversité de groupes ethniques et culturels, d'identités intersectionnelles, d'affiliations religieuses, de tendances générationnelles et de bénévolat rural par rapport au bénévolat urbain.

Ces lacunes sont révélatrices d'un problème plus répandu dans le paysage du bénévolat, et bon nombre d'entre elles découlent de l'absence d'une approche nationale cohérente et intégrée pour promouvoir, soutenir et faciliter le bénévolat.

En 2019, le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance a reconnu bon nombre de ces problèmes persistants et a demandé au gouvernement fédéral de mettre en œuvre une stratégie nationale sur le bénévolat. Bénévoles Canada a été identifié comme le chef de file de cet effort et souhaite collaborer avec un réseau diversifié d'intervenants.

À cette fin, nous souhaitons faire trois recommandations: que le gouvernement du Canada s'engage à participer et à investir stratégiquement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'action bénévole; qu'il investisse dans la constitution d'une solide base de données probantes sur le bénévolat intergénérationnel; et qu'il approfondisse et élargisse son investissement dans des initiatives de bénévolat intergénérationnel à long terme et à forte incidence qui augmentent le nombre et la diversité des participants au bénévolat intergénérationnel.

Monsieur le président, cela conclut mon exposé. Je serai heureuse de répondre à toute autre question que le Comité pourrait avoir.

● (1120)

Le président: Merci, madame Conway, de ce résumé factuel très intéressant de ce qui se passe dans le pays. J'en fais souvent l'expérience dans ma circonscription parmi ces groupes démographiques, alors merci.

Sur ce, nous allons commencer par Mme Gray, qui dispose de six minutes.

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, chers témoins, de votre présence et du travail que vous faites.

Mes premières questions s'adressent à Trevor Moss, de la banque alimentaire d'Okanagan-Centre

Nous entendons de plus en plus d'histoires de familles de travailleurs qui ont besoin d'avoir accès à la banque alimentaire, aux banques alimentaires. Est-ce que vous l'avez constaté? Pouvez-vous également fournir un bref aperçu des données démographiques et sociographiques des clients que vous servez, et y a-t-il eu un changement au cours des dix dernières années?

M. Trevor Moss: Nous constatons un immense besoin dans notre région. Au cours des neuf derniers mois, nous avons observé une augmentation de 32 % à cet égard. Ce que nous prévoyons, c'est une autre augmentation de 100 % au cours des trois à quatre prochains mois en raison de l'inflation. C'est quelque chose que nous constatons continuellement. Parmi nos nouveaux clients, certains des plus gros groupes sont des personnes âgées, des immigrants et des personnes seules. Ce sont majoritairement ceux qui arrivent au pays et qui éprouvent le plus de difficultés.

Nous ne pourrions pas faire ce que nous faisons sans notre bassin de bénévoles, qui compte 500 bénévoles. Ils nous donnent en fait plus de 30 000 heures pour y arriver à nos deux sites, à West Kelowna et à Kelowna.

Mme Tracy Gray: Merci.

Je tiens à confirmer que vous avez dit que vous vous attendiez à une augmentation de 100 % du recours aux banques alimentaires au cours des trois à quatre prochains mois en raison de l'inflation.

M. Trevor Moss: Nous voyons des prévisions. Ce sont des prévisions, mais ce que nous constatons, c'est que la courbe monte continuellement. Maintenant, avec le coût de la vie et les taux d'intérêt, c'est ce que nous observons. Le besoin urgent est énorme, surtout au cours des quatre dernières semaines. C'est juste une montée en flèche, donc nous sommes inquiets pour l'avenir.

Mme Tracy Gray: Connaissez-vous des cas où des personnes qui faisaient des dons et/ou du bénévolat pour votre organisation sont maintenant devenus des clients?

M. Trevor Moss: Oui, nous le voyons souvent. Beaucoup de gens nous le font savoir. De plus, nos dons matériels ont chuté de plus de 50 % en ce qui concerne les collectes de denrées alimentaires, relativement à ces situations; c'est donc une expérience courante.

Pas plus tard que la semaine dernière, une dame de 91 ans est venue à la banque alimentaire pour la première fois parce qu'elle ne pouvait tout simplement pas s'en sortir et qu'elle avait un revenu fixe.

Mme Tracy Gray: Incroyable. Merci d'avoir partagé cela. Ce sont des chiffres vraiment choquants que vous donnez lorsque vous parlez d'une baisse des dons alors que le recours aux banques alimentaires est beaucoup plus élevé. Je suis sûre que cela crée de nombreux défis pour votre organisation lorsqu'elle essaie de servir la collectivité. Je sais que vous faites tout ce que vous pouvez et que vous faites un très bon travail.

Avez-vous constaté un changement dans les données démographiques, en particulier dans les âges, parce qu'il s'agit d'une question intergénérationnelle? Avez-vous constaté un changement chez différentes personnes qui pourraient venir faire du bénévolat et auraient-elles, peut-être, des raisons différentes?

Dans certains cas, nous avons vu des rapports selon lesquels les gens n'ont tout simplement plus le temps parce qu'ils doivent travailler davantage. Selon certains, des personnes âgées doivent retourner au travail pour pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux. Voyez-vous un changement au sens où les gens avaient peut-être du temps et voulaient faire du bénévolat, mais ne le peuvent tout simplement pas parce qu'ils doivent trouver un deuxième emploi ou retourner au travail? Est-ce que ce sont là des histoires que vous entendez?

M. Trevor Moss: Oui, trois histoires me viennent à l'esprit. Il y a d'abord les personnes âgées qui, en raison de leur revenu fixe doivent chercher des emplois plus occasionnels pour répondre à des besoins croissants. Le deuxième concerne davantage nos jeunes, car ils ont besoin d'argent pour l'éducation, la scolarité et ce genre de choses, et le troisième domaine est celui de l'immigration. C'est un autre domaine dans lequel nous constatons que les gens ne peuvent pas faire autant de bénévolat.

Il y a aussi des familles de travailleurs. C'est également la chose qui ressort le plus. Les familles de travailleurs arrivent de plus en plus nombreuses et ont moins à donner. Alors que peut-être l'un des conjoints travaillait auparavant, ils doivent désormais travailler tous les deux, et c'est là que nous constatons également une baisse.

• (1125)

Mme Tracy Gray: Merci.

Nous avons aussi entendu dire que les gens aimeraient faire du bénévolat et qu'ils ont peut-être dû réduire leur activité en raison du coût du transport et, plus particulièrement, du coût de l'essence. Voyez-vous des bénévoles ou des personnes souhaitant faire du bénévolat, mais qui ne peuvent peut-être pas le faire simplement en raison des besoins de transport pour se rendre sur les lieux et en revenir? Est-ce quelque chose dont vous entendez parler?

M. Trevor Moss: Oui, c'est quelque chose que nous entendons lorsqu'on parle du bénévolat. C'est absolument le cas, car nous entendons cela de plus en plus souvent. La principale demande de notre banque alimentaire à l'heure actuelle concerne les billets d'autobus, et l'autre chose que nous avons dû faire est de créer des emplacements satellites dans notre région pour nos clients, car ils n'ont pas l'argent nécessaire pour prendre l'autobus afin de venir et d'obtenir de la nourriture, ce qui est vraiment tragique. Ce sont là quelques-uns des obstacles auxquels les gens se heurtent au quotidien.

Mme Tracy Gray: Merci.

Il ne nous reste qu'une vingtaine de secondes. Avez-vous un dernier commentaire à faire avant que nous terminions?

M. Trevor Moss: La seule chose que nous constatons en ce qui concerne le bénévolat, c'est la pauvreté relationnelle, et je pense que la pandémie a eu un impact considérable à cet égard. Nous avons également présenté un élément positif, dans la mesure où les organismes de bienfaisance peuvent réellement aider les gens à se rassembler et à tisser des liens entre eux. Les gens sortent de l'isolement, mais les deux plus grands défis à l'heure actuelle sont l'isolement et la capacité de mettre du pain sur la table.

Merci de m'avoir donné l'occasion de partager quelques idées concernant le fonctionnement quotidien de la banque alimentaire d'Okanagan-Centre et les clients que nous servons.

Le président: Merci, madame Gray.

Monsieur Van Bynen, vous disposez de six minutes.

M. Tony Van Bynen (Newmarket—Aurora, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai vraiment hâte de découvrir ce que nous pourrions apprendre de cette étude.

Je peux dire qu'en tant que bénévole à la banque alimentaire de Newmarket-Aurora, je comprends le dilemme auquel fait face un de nos invités. Le bon côté des choses, cependant, c'est que tout juste la semaine dernière, nous nous sommes réjouis qu'une de nos églises ait recueilli 50 000 livres de denrées pour la banque alimentaire locale. Il est donc bon de voir qu'il y a une réponse bénévole à certaines de nos préoccupations ici.

J'aimerais beaucoup en apprendre davantage de la part de notre invitée de Bénévoles Canada, Megan Conway. Nous avons eu une conversation plus tôt. Étant donné qu'il s'agit d'une étude nationale, j'attends avec impatience vos interventions.

Vous aviez quelques recommandations, mais le temps limité vous a obligée à les parcourir rapidement. Pourriez-vous étoffer vos recommandations, s'il vous plaît?

Mme Megan Conway: Bien sûr. Merci.

En 2019, le Sénat a produit un rapport intitulé « Catalyseur du changement », et la principale recommandation du rapport est que le Canada investisse dans l'élaboration d'une stratégie nationale d'action bénévole. Au cours des trois dernières années, depuis le début de la pandémie, nous avons constaté des répercussions importantes sur les infrastructures de bénévolat partout au pays.

Dans l'enquête sur la situation des entreprises de novembre 2022 de Statistique Canada, 65 % des organisations sondées ont indiqué qu'elles avaient de la difficulté à recruter ou à retenir des bénévoles. Cela signifie que, parmi les répondants, 35 % des organisations ont dû réduire ou fermer complètement leurs programmes.

Nous traversons actuellement une crise du bénévolat, où des personnes ne peuvent pas reprendre le bénévolat pour diverses raisons. Les aînés ont fait part de difficultés liées à la santé et à la sécurité. Ils ont toujours été le groupe démographique le plus important du pays à fournir le plus grand nombre d'heures. Il s'agit d'une préoccupation importante à laquelle font face les organismes de bienfaisance comme les banques alimentaires, la popote roulante et d'autres organismes de services directs.

Nous croyons qu'il est temps d'avoir une stratégie nationale d'action bénévole. C'est une recommandation importante que nous ferions. Nous pensons également qu'il est important de rassembler des données et des preuves plus solides sur les avantages du bénévolat intergénérationnel et sur ce à quoi ressemble le paysage du bénévolat au pays à l'heure actuelle, compte tenu des changements technologiques importants dans l'ensemble du pays.

Nous pensons que le bénévolat est un moyen direct de lutter contre l'épidémie de solitude à laquelle nous sommes confrontés dans le pays.

M. Tony Van Bynen: Merci.

Vous avez mentionné la nécessité d'une stratégie nationale sur le bénévolat. Quels seraient les objectifs?

Ce qui me préoccupe, c'est que nos bénévoles, ceux qui sont stables pendant une longue période, vieillissent. Comment pouvons-nous faire participer plus activement les jeunes, et quel serait l'objectif?

Mme Megan Conway: L'une des principales préoccupations que nous avons constatées est que les jeunes ont souvent l'impression qu'on ne leur a pas demandé de participer à la collectivité. Ils ont l'impression que c'est un domaine qui s'adresse peut-être à un groupe démographique plus âgé.

Nous pensons qu'il y a de grands avantages à réunir des personnes âgées et des jeunes dans le cadre du bénévolat. Nous avons récemment constaté, grâce à certaines recherches, que l'éventail des programmes de bénévolat intergénérationnel au pays est très chaotique et disparate. Les personnes qui font réellement progresser les initiatives intergénérationnelles d'un bout à l'autre du pays sont souvent elles-mêmes vieillissantes et ne disposent pas du type d'infrastructure organisationnelle nécessaire.

Pour revenir à votre question sur les jeunes en particulier, je pense qu'il est essentiel de poser la question aux jeunes. Il est important de soutenir les jeunes en leur offrant tout type d'allocation par rapport à leurs frais de déplacement, car ils subissent des coûts liés à leur participation. En outre, il est important de reconnaître que les jeunes eux-mêmes possèdent des compétences, qu'il s'agisse de compétences technologiques ou de différents types de compétences en matière de réflexion conceptuelle, par exemple, qui constituent des moyens nouveaux et avant-gardistes de résoudre des problèmes complexes.

Je pense que les jeunes apportent des compétences et des capacités différentes. Les personnes âgées ont également une perspective de sagesse. Je pense qu'il serait très prometteur de réunir ces deux groupes démographiques. Il existe une occasion de mobiliser de nouveau les jeunes et d'instaurer dans tout le pays une culture du bénévolat que nous n'avons pas vue depuis de nombreuses décennies.

● (1130)

M. Tony Van Bynen: On m'a fait part d'une observation: les bénévoles les plus âgés visent le long terme, contrairement aux jeunes, qui sont davantage axés sur les projets, donc des projets plus fréquents... Y a-t-il un moyen de changer cette perspective, ou est-ce l'étude que vous recherchez?

Mme Megan Conway: Je pense que nous devons comprendre ce à quoi ressemble le bénévolat dans diverses catégories démographiques. Nous avons très peu de données ou d'éléments de preuve illustrant les modèles de participation des diverses communautés ethnoculturelles. Par exemple, j'ai été informée que, en langues autochtones, il n'existe pas de mot pour « bénévolat ». Toutefois, nous savons que les communautés autochtones et les membres de ces communautés participent de manière importante.

Selon moi, il existe une manière d'élaborer divers modèles qui sont davantage axés sur l'avenir concernant le bénévolat et la participation et qui seront adaptés à notre contexte actuel, plutôt qu'au contexte d'il y a 50 ou 60 ans.

Je pense à ma grand-mère, qui a été une bénévole auxiliaire dans un hôpital. Elle a accompli un énorme travail au sein de la communauté et a amassé des fonds importants, mais cette génération de bénévoles a malheureusement vieilli. Nous devons réfléchir à de nouveaux modèles de participation qui seront beaucoup plus évocateurs et durables à long terme.

M. Tony Van Bynen: Merci.

Quel devrait être le critère principal pour les programmes du gouvernement fédéral qui visent à encourager le bénévolat intergénérationnel?

Mme Megan Conway: L'Organisation mondiale de la Santé a défini un certain nombre de critères pour des programmes de bénévolat intergénérationnel efficaces ayant une incidence élevée. Certains de ces critères comprennent des choses comme le fait de faire participer les participants à la conception de ces programmes, à les rendre inclusifs et universels et à les fonder sur le concept de l'amitié, ce qui selon moi, est un concept très intéressant de nos jours lorsque nous pensons à la façon dont nous sommes devenus déconnectés et polarisés. Il est question de reconnaître que l'amitié et la notion de connexion relationnelle sont très essentielles.

Selon moi, il est essentiel que les programmes soient durables et à long terme, et qu'ils bénéficient d'un investissement important pour en assurer la durabilité. Comme je l'ai mentionné, les personnes ont vieilli et peuvent ne plus avoir la capacité de vraiment s'investir dans ce genre de travail. Il est également important de réfléchir aux principes d'égalité dans la conception de ce genre de programmes.

M. Tony Van Bynen: Vous avez mentionné...

Le président: Merci, monsieur Van Bynen.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Bonjour à tous.

Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Ma première question s'adresse à M. Moss.

Je tiens d'abord à vous féliciter. Je pense que vous avez témoigné de façon juste de la part de toutes les personnes qui font du bénévolat, tant les jeunes que les aînés, tant sur le plan du savoir-faire que sur le plan du savoir-être.

Notre étude ne porte pas tellement sur les bienfaits du bénévolat, mais sur la façon dont on peut le promouvoir et l'encourager. Je vous pose donc la question suivante: auriez-vous des suggestions à faire à cet égard?

[Traduction]

M. Trevor Moss: Tout d'abord, ce que nous observons, c'est... n'hésitez pas à le demander. C'est la chose la plus importante que nous constatons en lien avec l'écart intergénérationnel. Nous sommes très reconnaissants envers nos aînés.

L'autre chose que nous observons, c'est que lorsque les bénévoles, peu importe leur âge, viennent nous voir, l'une des choses les plus importantes que nous réalisons est que nous exprimons nos remerciements. Il ne s'agit pas simplement d'un projet. Il ne s'agit pas simplement d'une tâche. Cela concerne toutes les personnes qui viennent, en particulier les jeunes et les jeunes adultes. Il existe de nombreuses études sur l'isolement. Notre objectif est de créer cette

communauté, cette culture, qui leur donne aussi quelque chose en retour. C'est ce que nous constatons, c'est qu'ils commencent à participer un peu plus.

Je ne dis pas que ce n'est pas difficile. Je ne dis pas qu'ils arrivent en grand nombre. Nous veillons à ce qu'ils se sentent presque comme chez eux, où ils sont valorisés et appréciés.

L'autre chose que nous tentons de faire, et nous l'avons mentionné, concerne le domaine de la technologie. Nous tentons réellement de créer cela grâce aux plateformes de médias sociaux, où ils sont encouragés à venir et à comprendre leur impact et qu'ils ont quelque chose à donner et changent les choses.

• (1135)

[Français]

Mme Louise Chabot: Merci beaucoup.

Madame Conway, j'ai eu le plaisir de rencontrer un des membres de Bénévoles Canada. Vous avez envoyé au Comité une lettre dans laquelle vous nous faites part de vos recommandations. Essentiellement, ce que vous recommandez correspond à ce qu'on nous a expliqué ici. Il s'agit de recueillir de meilleures données sur le bénévolat et de mettre sur pied des campagnes pour encourager le bénévolat. Je vous remercie de nous donner votre point de vue. Je vous remercie également de votre engagement. C'est essentiel.

On observe que les jeunes font du bénévolat, mais il n'est pas de même nature que celui fait par les personnes âgées ou retraitées. Celles-ci en font presque à plein temps, puisqu'elles ont du temps à offrir, en quelque sorte.

Ma circonscription compte des centaines d'organismes et plusieurs d'entre eux reposent sur le bénévolat.

Vous avez raison de dire que c'est plus difficile en ce moment pour le bénévolat. Y a-t-il une crise? Comment peut-on voir les choses autrement? C'est sûr que les choses ont changé. Les jeunes s'impliquent dans des causes particulières, mais pas à temps plein. En quoi le gouvernement du Canada peut-il jouer un rôle à cet égard?

[Traduction]

Mme Megan Conway: Il y a de nombreux rôles interreliés que le gouvernement peut vouloir jouer.

L'une des choses que nous avons apprises dans notre recherche, c'est que les Canadiens ont un profond désir de se mobiliser dans leurs communautés, mais bon nombre d'entre eux manquent de compréhension ou de connaissance concernant la manière de le faire.

Il existe un réseau de centres de bénévolat dans l'ensemble du pays. Ces centres de bénévolat sont cruellement sous-financés et ne possèdent pas l'infrastructure nécessaire pour mener à bien leur travail essentiel au sein de leurs communautés. Ils contribuent en effet à amplifier les possibilités de bénévolat qui existent au sein de la communauté et à les faire connaître. L'un des domaines d'investissement serait de réinvestir dans les centres de bénévolat et de renforcer ce réseau à l'échelle nationale.

Ensuite, le gouvernement pourrait soutenir l'élaboration et l'amélioration d'outils ou de ressources génériques qui pourraient être redéployées pour différentes organisations dans la communauté et serviraient de soutien pour la reconnaissance, le recrutement des bénévoles et le fait de les attirer de nouveau pour qu'ils embrassent des causes spécifiques au sein de la collectivité.

De plus, le gouvernement pourrait investir dans une meilleure collecte de données concernant la situation du bénévolat dans les différentes communautés et dans les diverses catégories démographiques. Nous travaillons en étroite collaboration avec Statistique Canada, par exemple. Bien qu'il existe un effort à cet égard en vue de travailler ensemble et de recueillir des données auprès de diverses communautés ethnoculturelles, je crois que nous pourrions en faire beaucoup plus.

L'autre point que je voudrais mentionner est que les organisations de bienfaisance et à but non lucratif, qui sont très dépendantes de l'infrastructure du bénévolat, manquent de financement essentiel et durable pour effectuer leur travail de manière efficace. Les postes de responsables des bénévoles ont été les premiers qui ont été coupés durant la pandémie. Ces postes n'ont pas été repris dans ces organismes. Il faut donc investir dans le renforcement du secteur de bienfaisance et à but non lucratif dans l'ensemble du pays.

[Français]

Mme Louise Chabot: Ai-je encore du temps de parole, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Mme Louise Chabot: Merci.

Je vais donner un exemple. Au Québec, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec a mis sur pied le site Web jebenevole.ca. Dans toutes sortes de domaines, on fait la promotion du bénévolat.

À l'échelle canadienne, quel appui peut-on donner au Québec et aux provinces, plus concrètement? Je dois dire qu'au fédéral, cela m'apparaît plus lointain.

[Traduction]

Le président: Nous avons le temps pour une courte réponse.

Mme Megan Conway: Pour vous répondre brièvement, je sais que certaines administrations provinciales font des recherches à cet égard. Les provinces du Québec et de Terre-Neuve, par exemple, explorent des manières de faire cela. Je pense que cela nous mène à une approche province par province un peu fragmentée. À mon avis, il y a un rôle à jouer en matière de leadership ici pour faire passer la question à l'échelle nationale.

Le président: Je vous remercie, madame Chabot.

Madame Zarrillo, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

Je vais directement poser certaines questions concernant ce que peut faire le gouvernement en ce qui concerne les programmes qu'il mène déjà. Je vais poser la question aux deux témoins.

Monsieur Moss, nous pouvons commencer par vous.

Le programme Nouveaux Horizons est vraiment centré sur les aînés. Y a-t-il une manière de le modifier pour obtenir certaines connexions intergénérationnelles?

Service jeunesse Canada est très axé sur les jeunes. Pouvons-nous en faire davantage du côté du gouvernement pour aider à avoir des aînés dans ce programme?

Puis, l'autre point concerne les Prix pour le bénévolat. Je suis intéressée à entendre votre réflexion sur la manière dont ces programmes ou d'autres programmes actuels pourraient être modifiés pour devenir un peu plus inclusifs en ce qui concerne l'écart intergénérationnel...

• (1140)

Le président: Madame Zarrillo, pouvez-vous lever un peu votre micro? Les interprètes...

D'accord.

Allez-y, monsieur Moss.

M. Trevor Moss: Je pense que certains des programmes, et même les subventions que vous avez mentionnées, sont essentiels aux organisations, particulièrement aux organisations à but non lucratif comme la nôtre. Ce que nous vivons est que, tandis que vous accomplissez votre mandat... le problème des organisations à but non lucratif est que nous devons tout le temps rédiger des demandes de subventions. Cela absorbe notre temps et notre énergie. Nous devons aussi rédiger des rapports. J'aimerais beaucoup que cela soit simplifié à l'échelle nationale, afin que l'on comprenne très clairement où nous pouvons obtenir ces ressources. Bien entendu, nous sommes toujours disposés à demander un financement. Je crois qu'il est important de le conserver et en fait d'en demander davantage.

Je vais vous donner un exemple. Nous avons plus de 30 000 heures de bénévolat. Nous avons calculé que cela correspondait à une somme d'argent de plus de 1 million de dollars. Si nous pouvions consacrer une partie de cette somme à l'infrastructure pour établir des liens avec les jeunes, les personnes d'âge moyen et les personnes âgées, ce serait un extraordinaire retour du balancier pour les organisations, le pays et les gens. Je vous encourage à le faire de manière continue.

De plus, il faut être créatif avec la jeune génération, quant à la manière dont cela se déroule, peut-être grâce à des emplois d'été et des subventions. C'est une autre idée, bien qu'il ne s'agisse pas de bénévolat. Les subventions du programme Emplois d'été Canada sont une chose formidable, mais le programme se déroule seulement sur sept semaines. Il devrait être pendant tout l'été. Cela aurait un impact également. Peut-être que cela pourrait être un peu des deux, avec du travail et du bénévolat, de sorte que les étudiants pourraient avoir les deux.

Mme Bonita Zarrillo: C'est excellent. Merci beaucoup.

Madame Conway, allez -y.

Mme Megan Conway: Merci.

À mon avis, Bénévoles Canada a accompli un certain nombre de choses. Historiquement, nous avons travaillé avec le Service jeunesse Canada et Nouveaux Horizons, par exemple.

Nous avons récemment reçu un financement de trois ans de la part d'un donneur anonyme pour établir une stratégie visant à amener des adultes âgés à faire du bénévolat et à créer un centre de bénévolat intergénérationnel au Canada. Il s'agit d'un projet similaire à celui de Generations United aux États-Unis, par exemple. Il existe des modèles dans d'autres administrations qui, à mon avis, ont une incidence élevée et sont fondés sur des données probantes. Ils accomplissent ce travail de manière efficace et règlent bien le problème de l'isolement et la crise de la participation que nous observons dans les communautés.

L'une des choses que, à mon avis, le gouvernement doit faire également est d'examiner les problèmes de capacité qui existent dans l'ensemble des organismes de bienfaisance et à but non lucratif. Faire des demandes de financement de manière épisodique est une bonne chose, mais cela suppose qu'il y a souvent des baisses de financement ou un manque de continuité. Il est essentiel à la mission du gouvernement de réfléchir aux moyens et à la capacité de renforcer réellement le bénévolat et de faire en sorte que le Canada puisse devenir un pays de premier plan qui investit réellement dans le soutien à la mobilisation des gens.

Mme Bonita Zarrillo: Merci beaucoup.

Monsieur Moss, j'aimerais revenir sur votre remarque concernant les cartes d'autobus et sur certains commentaires concernant l'insécurité alimentaire.

Je me demande si le gouvernement fédéral a la possibilité de soutenir cette approche visant à distribuer des cartes d'autobus pour permettre le transport ou avoir un programme de repas ou un financement pour inciter les bénévoles à venir puisqu'un repas est servi.

M. Trevor Moss: Oui, les cartes d'autobus, comme nous le constatons, sont toujours utilisées par nos bénévoles âgés et même les jeunes, puisque le coût du transport peut être un obstacle. J'ai mentionné, bien sûr, nos clients. Vous pouvez également intégrer certains de ces éléments de financement supplémentaires. Je pense que c'est une idée fantastique qui aiderait.

Je suis désolé, mais j'ai oublié la deuxième partie de votre question.

Mme Bonita Zarrillo: Souvent, le fait d'offrir un repas ou de la nourriture encourage les bénévoles.

Existe-t-il une possibilité pour le gouvernement fédéral de s'impliquer davantage à cet égard au sein des organisations — pour encourager les bénévoles en leur offrant un repas?

M. Trevor Moss: C'est intéressant parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais ils offrent de leur temps.

Nous avons tenté d'avoir un bénévole qui avait pour rôle de cuisiner des repas pour nos bénévoles de la banque alimentaire. Le premier écho que nous avons eu est un « merci » retentissant.

En fait, j'adore l'idée qu'il y ait un financement durable pour remercier nos bénévoles. Je pense que cela les inciterait davantage à aller vers les organisations à but non lucratif pour redonner à la société. Nous remercions simplement les bénévoles, mais nous les aidons aussi puisqu'ils peuvent avoir des difficultés également.

• (1145)

Mme Bonita Zarrillo: Puis-je demander la même chose à Mme Conway?

Mme Megan Conway: Il y a absolument des soutiens directs qui pourraient être offerts par le gouvernement, en tant que mécanisme

de financement centralisé, qui favoriseraient des taux plus élevés de participation et de bénévolat — certainement. Cela permet de soutenir la participation et de créer une communauté dans les organisations de bienfaisance et à but non lucratif dans l'ensemble du pays.

Mme Bonita Zarrillo: Merci.

Madame Conway, y a-t-il des villes qui travaillent de concert avec votre organisation? Vous appuyez-vous sur des villes? Pouvez-vous collaborer avec des villes? Quel rôle jouent les villes?

Mme Megan Conway: Dans notre nouveau plan stratégique, nous mettons l'accent sur les municipalités dans notre travail. C'est assurément un domaine où les possibilités de progresser sont plus nombreuses.

Le président: Je vous remercie, madame Zarrillo.

Madame Ferreri, vous disposez de cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Michelle Ferreri (Peterborough—Kawartha, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup nos témoins.

Il s'agit d'une étude puissante et évocatrice. Nous avons entendu aujourd'hui des témoignages choquants tandis que nous étudions le bénévolat et la crise qui sévit au sein de notre pays en matière de recrutement de bénévoles.

Je vais commencer par vous, monsieur Moss. Votre témoignage aujourd'hui a été étonnant, puisque vous vous attendez à une augmentation de cent pour cent du recours aux banques alimentaires dans les quatre à cinq prochains mois, dans une période de records historiques.

J'ai rencontré les Lions du Canada, qui est une organisation de services incroyable. Certaines des organisations locales disaient que l'âge moyen était de 70 ans. Nous savons grâce à des rapports récents des médias... Global News dit que les aînés doivent retourner travailler pour composer avec les augmentations du coût de la vie et l'inflation.

À quel point le coût de la vie a-t-il affecté votre capacité de recruter des bénévoles?

M. Trevor Moss: Nous commençons à observer cette tendance. Je pense que nous avons toujours été résilients et j'espère que nous le resterons en ce qui concerne la façon dont nous pouvons faire participer nos bénévoles.

Je suis d'accord. J'entends davantage nos aînés. Ils ne nous le disent pas franchement, mais ils nous disent qu'ils ont besoin de retourner au travail. Nous constatons une augmentation importante du nombre de personnes âgées qui font appel à la banque alimentaire. Soyons honnêtes, c'est une chose simple. Les aînés ont un revenu fixe qui ne correspond pas aux coûts de l'inflation. L'inflation n'a jamais été aussi élevée depuis 40 ans.

La plus grande crise, même en dehors de la COVID, c'est l'inflation. Elle a des répercussions très profondes, que ce soit sur le transport ou sur nos bénévoles. Nous trouvons cela très préoccupant.

Lorsque nous vivons ces creux, nous devons continuer à remplir notre mission, comme tout autre organisme à but non lucratif. C'est là que réside le plus grand défi pour les organismes à but non lucratif. C'est quelque chose que nous constatons jour après jour. Nous essayons vraiment de maximiser notre présence et de nous rapprocher de notre clientèle. C'est pourquoi il est essentiel d'essayer de faire participer la jeune génération, mais celle-ci est également très occupée parce qu'elle a également de la difficulté.

Mme Michelle Ferreri: Je vous remercie.

Pour ceux qui nous regardent à la maison, il incombe au gouvernement du Canada — et c'est le gouvernement libéral qui s'en charge actuellement — de faire preuve de responsabilité budgétaire. La responsabilité budgétaire tient à la façon dont l'argent est dépensé. C'est ce que nous constatons avec la plus forte hausse de l'inflation depuis 40 ans.

Je tiens à dire — et j'aimerais entendre les deux témoins à ce sujet — que les organismes de bienfaisance sont les premiers à être touchés. Un grand nombre de ces organismes dépendent des dons.

D'après un extrait de Global News: « La hausse du coût de la vie non seulement incite plus de Canadiens à se tourner vers les refuges et les banques alimentaires pour obtenir de l'aide, mais en plus elle oblige les organismes de bienfaisance à faire plus avec moins, car les donateurs sur lesquels ils comptent voient leurs propres budgets soumis à des compressions. »

Monsieur Moss, dans quelle mesure est-il essentiel de faire preuve de responsabilité budgétaire et de maîtriser l'inflation, afin que vous puissiez recruter davantage de bénévoles et faire en sorte que les gens puissent faire des dons pour aider les importantes organisations que vous dirigez?

M. Trevor Moss: En ce qui concerne l'inflation et la crise que nous connaissons, nous sommes inquiets. Je pense que toutes les banques alimentaires du pays sont préoccupées, car les chiffres ne cessent d'augmenter. Dans notre cas, nous sommes l'un des centres provinciaux en Colombie-Britannique. Nous connaissons une augmentation de 100 % par l'intermédiaire de Banques alimentaires Canada et Foods Banks B.C., et nous expédions également des denrées alimentaires aux régions éloignées, qui sont encore plus durement touchées que certains centres urbains.

Ce qui nous préoccupe, c'est que l'inflation doit reculer, car elle a augmenté au cours des quatre dernières années. Nous disons parfois que si l'inflation diminue de 2 %... Cependant, compte tenu du coût des denrées alimentaires, des loyers et de toutes ces choses, on constate qu'elle est probablement de 25 à 30 % et c'est là le problème pour le citoyen moyen. Ce n'est pas comme si quelqu'un disait « Je veux aller à la banque alimentaire. » Les gens se rendent compte qu'ils n'ont pas d'autre choix. Ils se présentent à notre porte avec humilité, et nous leur disons: « Écoutez, nous allons faire de notre mieux pour vous aider. »

• (1150)

Mme Michelle Ferreri: Je vous remercie.

Je vais passer rapidement à Mme Conway. Dans un article récent intitulé « Critical lack of volunteers putting Canadian not-for-profit services at risk » qui peut se traduire par « Le manque criant de bénévoles met en péril les services à but non lucratif au Canada », vous avez parlé de 65 %. C'est un pourcentage choquant d'organismes qui ont de la difficulté à recruter de nouveaux bénévoles.

Je sais que ma propre fille, qui est à l'université, n'a même pas le temps d'y penser, mais elle aimerait bien le faire. L'une des choses dont vous avez parlé est le coût du carburant. J'y pense, et nous en avons parlé en mentionnant les autobus. Les gens doivent payer l'essence pour se rendre sur place. Vous l'avez mentionné dans votre article.

Pensez-vous toujours que le coût de l'essence est un problème pour le recrutement des bénévoles?

Mme Megan Conway: Le coût de la vie dans tous les domaines constitue un obstacle pour divers groupes démographiques. Je dirais aussi que, après la pandémie, les gens ont redéfini leur priorité. Les personnes âgées, qui ont toujours donné beaucoup de leur temps, ont peut-être dû s'occuper de leurs petits-enfants, par exemple. Je pense qu'il y a là un changement qui a eu des répercussions sur divers groupes démographiques, c'est certain.

Le président: Merci, madame Ferreri.

La parole est maintenant à M. Collins pour cinq minutes.

M. Chad Collins (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui au Comité.

Monsieur Moss, je commencerai par vous. En tant que conseiller municipal en 2017, j'ai travaillé avec mes résidents pour ouvrir une banque alimentaire. Mon quartier comptait environ 50 000 habitants, et j'ai travaillé avec des bénévoles sur ce projet pour faire de cet établissement une réalité. Je sais que la pandémie a été une période incroyablement difficile pour nos bénévoles et pour les œuvres sociales, dont l'organisme sans but lucratif avec lequel nous avons établi un partenariat, Mission Services, ici à Hamilton. Nous avons été contraints de réduire le nombre de bénévoles en raison de la pandémie et de certaines restrictions imposées par les confinements. Nous avons dû faire appel à du personnel à temps plein et à temps partiel à Mission Services, ce qui a augmenté nos dépenses.

Pendant cette période, le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement ont apporté un soutien financier aux organismes pour les aider à atténuer une partie des coûts associés à la main-d'œuvre que les bénévoles nous avaient fournie. Je sais que le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire, qui a été mis en place par le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire des Fondations communautaires, Banques alimentaires Canada et d'autres, ont apporté un soutien important.

Pourriez-vous nous décrire les défis que vous avez relevés pendant la pandémie en ce qui concerne les bénévoles, et comment le soutien financier des gouvernements municipaux, provinciaux ou fédéral vous ont aidé à traverser des périodes très turbulentes et difficiles?

M. Trevor Moss: C'est la façon dont nous fonctionnons, et je ne peux pas parler pour d'autres banques alimentaires. Au cours des deux premiers mois, nous nous sommes vraiment démenés lorsque la COVID a frappé, parce que nous avons dû changer toutes nos opérations. Techniquement, personne n'était autorisé à entrer dans le bâtiment. Nous sommes restés ouverts. Puis, au bout de deux mois, nous avons réalisé que... et nous sommes allés voir Santé Ontario et d'autres organismes pour leur dire que les bénévoles étaient essentiels et qu'ils devaient donc être considérés comme du personnel. Il y avait une allocation pour cela, mais le problème était que les personnes âgées avaient également peur. Ce qui s'est passé, c'est que beaucoup de gens ont perdu leur emploi. Pendant les trois ou quatre premiers mois, tout allait bien, mais ensuite, lorsque les gens ont commencé à retrouver un peu de normalité, le nombre de bénévoles a vraiment chuté, et nous nous démenions.

Nous sommes également heureux d'avoir reçu une partie du financement provisoire, car habituellement, les banques alimentaires n'ont jamais reçu de financement fédéral ou provincial. Je ne dis pas qu'elles n'obtiennent pas de subventions ou ce genre de choses, mais cela nous a été utile, car nous en avons besoin dans le cas de la pandémie de COVID.

Je n'essaie pas d'exagérer, mais je pense que nous traversons actuellement une crise plus grave qu'auparavant, c'est un fait. Tout ce qui peut nous aider à offrir des possibilités aux bénévoles, qu'il s'agisse d'étudiants de niveau universitaire ou d'autres personnes, toute structure, tout financement ou toute prise de conscience, je pense, est une victoire pour tous les organismes à but non lucratif. Parfois, les organismes à but non lucratif passent inaperçus, alors qu'ils devraient être un peu plus visibles, quel que soit l'organisme en cause.

• (1155)

M. Chad Collins: Merveilleux. Merci, monsieur Moss.

Madame Conway, j'ai toujours trouvé, en tant que personne en poste depuis un certain temps, que le jumelage de bénévoles — je parlerai ici de nos jeunes — avec des possibilités de bénévolat a toujours été un défi pour moi, qu'il s'agisse de corvées de nettoyage communautaires que j'ai organisées pendant 20 ans ou... Comment les amener à l'événement? Comment faire de la publicité?

Je remonte à l'époque où les médias sociaux et Internet n'existaient pas encore. Les communications prenaient la forme très traditionnelle de lettres envoyées dans les quartiers et les écoles locales. Même avec les plateformes des médias sociaux que nous avons aujourd'hui et tous les outils dont nous disposons pour communiquer avec les jeunes, je trouve qu'il est toujours difficile de faire sortir les gens, que ce soit pour les collectes de nourriture auxquelles je participe, les corvées de nettoyage locales ou d'autres événements que j'organise ou dont je fais partie.

Que proposez-vous pour établir des liens avec les jeunes et leur faire savoir que cette possibilité existe, afin que nous puissions augmenter le nombre de bénévoles, quelle que soit la possibilité de bénévolat dont nous parlons?

Mme Megan Conway: Faire participer les jeunes est une mission essentielle. Le travail de mise en relation est une activité relationnelle qui nécessite des personnes qui ont souvent besoin d'une infrastructure de ressources et de soutiens.

Une autre chose que je voudrais souligner est que nous devons nous assurer que les moyens par lesquels nous soutenons le bénévolat tiennent compte des risques, et nous pensons que cela donne

également la possibilité de réfléchir à la mise en place d'une plateforme de sélection. L'un des obstacles dont nous entendons parler est la vérification du casier judiciaire. Nous pensons qu'il existe d'autres exemples dans d'autres pays qui ont de meilleurs modèles, comme le système de carte bleue en Australie, par exemple.

En ce qui me concerne, il se peut que je doive un jour faire du bénévolat comme entraîneur de hockey. Je peux être entraîneur de hockey un jour et aller à l'école le lendemain. J'ai besoin de faire l'objet de deux contrôles policiers distincts. Ce sont des obstacles. Les gens n'ont pas le temps si, par exemple, ils doivent le faire deux fois. Nous pourrions réduire l'inefficacité et simplifier certains de ces processus tout en continuant à gérer les risques de manière importante.

Le président: Merci, monsieur Collins.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Louise Chabot: Madame Conway, on sait que le bénévolat existe dans plusieurs secteurs. Par ailleurs, vous avez parlé de crise du bénévolat. J'ai deux questions à vous poser à cet égard.

Premièrement, y a-t-il des secteurs en particulier pour lesquels les données que vous avez justifient que nous sommes en crise?

Deuxièmement, quand vous demandez d'avoir de meilleures données, à quoi pensez-vous, concrètement?

[Traduction]

Mme Megan Conway: Merci.

Par exemple, je sais que le secteur de l'enfance et de la jeunesse a été très durement touché par le manque de bénévoles. Si vous voulez que quelqu'un participe aux Guides du Canada, par exemple, en Colombie-Britannique, il y a une liste d'attente de deux ans en raison du manque de bénévoles. Cela a des répercussions importantes sur la qualité de vie des jeunes dans tout le pays. Je pense que les services à l'enfance et à la jeunesse ont été durement touchés.

Je pense que les répercussions du bénévolat concernent tous les secteurs, de sorte qu'il n'y a pas nécessairement un secteur ou un autre qui ressort davantage dans les données. Cependant, je pense qu'il faut prêter attention aux types d'interventions en amont que nous voulons mettre en place et aux moyens que nous utilisons pour faciliter le bénévolat dans les domaines de la santé, de l'enfance et de la jeunesse, des loisirs, des arts et de la culture, dans tous les domaines.

En ce qui concerne les données, nous devons comprendre la diversité démographique du bénévolat. À quoi cela ressemble-t-il si vous vivez dans une petite collectivité rurale de la Saskatchewan ou si vous êtes dans le centre-ville de Toronto à Regent Park? Quels sont les modèles qui seront efficaces dans les différents groupes démographiques et dans les différents types de municipalités?

Je pense que certaines de ces données doivent être recueillies de manière qualitative afin de dresser un tableau beaucoup plus complet des modèles efficaces qui existent et des pratiques ayant des répercussions importantes qui pourraient être mises en œuvre à l'avenir.

Je dirais également que les entreprises canadiennes ont un rôle à jouer et que nous devons mieux comprendre les données de base qui existent au sujet du bénévolat soutenu par les employés dans les entreprises canadiennes. Il y a là aussi un rôle à jouer au chapitre de la collecte de données

[Français]

Mme Louise Chabot: Qui peut nous fournir ces données? Est-ce Statistique Canada?

[Traduction]

Mme Megan Conway: Nous pourrions collaborer avec Statistique Canada pour recueillir certaines de ces données. L'enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation a lieu tous les cinq ans. Il pourrait être possible de réaliser une étude de recherche par l'intermédiaire de partenaires universitaires, qui recueilleraient des données plus qualitatives. Je pense qu'il est possible de le faire en partenariat avec des institutions scolaires. Ensuite, l'enquête sur la situation des entreprises, avec des questions plus ciblées, pourrait être une autre possibilité de s'adresser spécifiquement aux organismes de bienfaisance et à sans but lucratif.

• (1200)

[Français]

Le président: Merci, madame Chabot.

[Traduction]

La parole va maintenant à Mme Zarrillo, pour deux minutes et demie.

Mme Bonita Zarrillo: Merci, monsieur le président.

Madame Conway, au sujet des communautés issues de la diversité, je voulais parler d'une situation que j'observe dans ma circonscription de Port Moody—Coquitlam. Il y a une organisation qui s'appelle Immigrant Link Centre Society, et c'est un groupe formidable qui doit relever les mêmes défis logistiques qu'une entreprise, j'en suis sûre. Elle compte des centaines de bénévoles. Elle aide des milliers de familles chaque mois.

C'est un point de départ pour l'apprentissage de l'anglais. L'organisation travaille avec les nouveaux immigrants dans la collectivité et leur fait découvrir la ville, l'organisation, les familles, et c'est une excellente façon d'apprendre la langue. Je sais que c'est une des choses qu'elle offre.

Je me demandais si vous pouviez nous dire pour quelles raisons entre autres les gens font du bénévolat, et peut-être pour quelles raisons ils n'ont tout simplement pas pu continuer, ces trois ou quatre dernières années.

Mme Megan Conway: Il y a tout un large éventail de raisons pour lesquelles les gens font du bénévolat: ce peut être pour des raisons personnelles — comme vouloir renforcer leurs compétences —, parce qu'ils ont conscience des enjeux et des besoins dans leur collectivité ou pour défendre une cause précise qui a de l'importance pour eux.

Pour revenir à votre exemple, nous savons que beaucoup de nouveaux arrivants font leurs premières expériences au Canada grâce au bénévolat. Même s'ils ne peuvent peut-être pas travailler immédiatement, quand ils arrivent au pays, ils vont souvent s'acclimater à la communauté canadienne dans le cadre d'expériences de bénévolat profondes et positives. Le gouvernement du Canada pourrait envisager de mettre en place un programme de développement des compétences, pour appuyer un cheminement de carrière partant du

bénévolat, par exemple, et pas seulement pour les nouveaux arrivants, mais aussi pour la jeunesse. Nous savons que, souvent, les jeunes acquièrent des compétences essentielles lorsqu'ils font du bénévolat obligatoire à l'école secondaire, par exemple.

Ce serait important d'avoir une discussion sur les compétences, mais il y a aussi d'autres raisons liées aux problèmes de la solitude et de l'isolement, par exemple, ou simplement, le fait que « c'est quelque chose que mes parents faisaient ». C'est souvent la principale raison pour laquelle les gens font du bénévolat. Ils tiennent cela de leurs parents ou de leurs grands-parents. Il y a toutes sortes de raisons. Je pense que cela dépend des gens et des contextes.

Je pense qu'il est possible de réfléchir de façon plus bienveillante encore aux enjeux qui mobilisent les gens et l'ensemble des communautés.

Mme Bonita Zarrillo: Merci beaucoup.

Pour poursuivre sur le même sujet, l'une des autres organisations de ma collectivité, Soroptimist, offre des bourses d'études et des prix et grâce à cela, elle a aussi pu inclure les nouveaux arrivants et tisser ce genre de liens communautaires.

Pouvez-vous nous donner des exemples d'autres activités qui pourraient servir à encourager le bénévolat et à tisser des liens plus solides avec la communauté, par exemple des programmes de prix ou...?

Mme Megan Conway: Le Canada célèbre chaque année la Semaine de l'action bénévole. C'est le moment où nous soulignons et célébrons la contribution des bénévoles. Pendant toute une semaine, en avril, tout le pays a l'occasion de braquer les projecteurs sur les contributions importantes des bénévoles. Je pense que c'est un moyen. Souligner et célébrer les contributions sont des moyens de recruter plus de bénévoles et de les encourager à rester, pour l'avenir.

J'insisterais sur le fait qu'il s'agit là aussi d'une semaine importante.

Le président: Merci, madame Zarrillo.

Nous arrivons à la fin du premier tour.

Avant de suspendre la séance, j'aimerais remercier chaleureusement M. Moss et Mme Conway. Vos témoignages ont été extrêmement instructifs. Je vous en suis reconnaissant.

Nous allons prendre une pause de trois minutes, le temps d'accueillir nos prochains témoins.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

Le président: Nous reprenons les travaux, pour la deuxième heure de témoignages.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Shiven Khera, trésorier de Age-Link Society; et à Mme Christina Bisanz, directrice générale de Community and Home Assistance to Seniors.

Nous allons commencer par la déclaration préliminaire de M. Khera. Vous avez cinq minutes.

M. Shiven Khera (trésorier, Age-Link Society): Merci.

Bonjour, mesdames et messieurs. Je vous offre à tous et à toutes mes salutations.

Tout d'abord, c'est un très grand honneur d'être ici, et je vous suis reconnaissant des efforts continus et du travail que vous accomplissez pour les gens du Canada et du monde entier.

Je m'appelle Shiven Vinod Khera, et je représente Age-Link Society. J'ai fait mes études à l'Université de la Colombie-Britannique Okanagan. J'ai obtenu mon diplôme tout récemment, l'année dernière, en 2022. Je siège au conseil d'administration de Age-Link, et j'ai l'honneur d'en être le trésorier.

Age-Link Society est un organisme à but non lucratif enregistré. Nous sommes installés dans l'Okanagan, en Colombie-Britannique. Fait amusant: Age-Link Society était au départ un club étudiant de l'Université de la Colombie-Britannique Okanagan, en 2016. Plus tard, en 2021, il s'est enregistré en tant qu'organisme à but non lucratif.

Quand j'ai été élu vice-président de l'association étudiante, en 2021, j'ai travaillé en très étroite collaboration avec le club étudiant de Age-Link.

Vous vous demandez peut-être quelles sont les activités de Age-Link Society: nous encourageons les amitiés et les liens sociaux intergénérationnels dans notre collectivité en organisant des événements sociaux comme des pique-niques, des galas, des soirées de jeux de société, des soirées quiz et des cafés-rencontres. Nos membres sont principalement des étudiants et des aînés. Notre but est simple: nous organisons des événements et invitons à la fois des aînés et des étudiants afin de resserrer les liens communautaires.

Au fil des ans, nous avons réussi à aider plus de 200 aînés et plus de 1 000 étudiants de notre collectivité. Les aînés se proposent pour conseiller, inspirer, guider et soutenir les étudiants, pour partager avec eux leur sagesse et leur donner du temps, bénévolement. En retour, les étudiants offrent aux aînés leurs compétences, leur temps, leurs histoires, leur culture et leur expérience. Tant les aînés que les étudiants ont déclaré que Age-Link leur a donné l'occasion d'enrichir leurs liens sociaux, ce qui a amélioré leur bien-être mental, en plus de leur donner de la joie et un but, tout en élargissant leurs horizons de vie.

Maintenant que la situation économique s'assombrit, à cause du coût de la vie, les gens doivent choisir entre assister à nos événements ou travailler plus longtemps. En conséquence, de plus en plus de nos membres doivent à regret renoncer à participer à nos activités ou à faire du bénévolat, alors qu'ils l'auraient fait dans d'autres circonstances. La situation économique est difficile autant pour les aînés que pour les étudiants. Je connais deux leaders étudiants extraordinaires, engagés à fond dans l'organisation en tant que bénévoles, l'année dernière, et qui n'ont pas encore assisté aux événements que nous avons organisés cette année — au moins sept —, parce qu'ils doivent travailler et prioriser leur stabilité financière, ce qui est tout à fait compréhensible.

Les étudiants doivent avoir de plus en plus d'emplois, à cause de la hausse des loyers et du coût des dépenses essentielles. Cela veut dire qu'il y a des aînés qui n'ont pas eu la chance de rencontrer ces étudiants et de faire du bénévolat avec eux et que les étudiants qui ont déjà tissé des liens ont peut-être eux-mêmes dû refuser des invitations à socialiser et à entretenir leurs amitiés intergénérationnelles.

Du côté des aînés, ces interactions sont plutôt de nature récréative, mais, à titre anecdotique, nous connaissons un homme âgé qui est retourné sur le marché du travail en tant que conseiller indépen-

dant, étant donné la hausse des coûts que son épouse et lui doivent assumer.

Le bénévolat est important et même essentiel pour les activités et la croissance des organisations comme Age-Link Society. Nous avons pu organiser des événements ouverts à tous, en offrant toujours l'entrée gratuite. Cela a été utile, mais les bénévoles sont des êtres humains qui ont des besoins, et, lorsqu'ils font face personnellement à des difficultés économiques, ils vont prioriser les activités qui combleront leurs besoins, au lieu de participer à nos événements ouverts à tous, même s'ils auraient souhaité y assister dans d'autres circonstances.

Nous sommes reconnaissants de tout le travail que vous faites ainsi que des programmes et des stratégies que vous proposez pour lutter contre les problèmes d'abordabilité, et nous espérons que vous mettrez en relief certaines des populations les plus vulnérables — les étudiants et les aînés — dans vos plans également.

Merci.

• (1210)

Le président: Merci, monsieur Khera.

La parole va maintenant à Mme Bisanz.

Mme Christina Bisanz (directrice générale, Community and Home Assistance to Seniors): Merci beaucoup.

Bonjour aux membres du Comité des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir été invités à témoigner ici, et nous remercions M. Van Bynen d'avoir proposé que le Comité étudie le bénévolat intergénérationnel.

Je suis la directrice générale de Community and Home Assistance to Seniors — CHATS —, l'un des plus grands organismes multiculturels à but non lucratif pour personnes âgées en Ontario. Nous offrons nos services à environ 8 000 aînés et à leurs aidants dans la région de York et de Simcoe-Sud. Notre mission est de donner aux personnes âgées le choix de vivre dignement, dans leur maison et dans leur collectivité, aussi longtemps que possible.

Nous croyons au pouvoir incroyable du bénévolat intergénérationnel. Nous en voyons les avantages chaque jour dans le cadre de notre travail, lorsque nous nous efforçons d'améliorer la santé et le bien-être des aînés de nos collectivités.

La discussion d'aujourd'hui tombe à point, et ce, pour trois raisons: premièrement, les tendances démographiques dans la population de personnes âgées ont une incidence sur le bassin d'aînés bénévoles; deuxièmement, comme de plus en plus d'aînés vivent de l'isolement social, nous avons besoin de renouveler nos approches pour encourager autant les jeunes que les personnes âgées à soutenir les aînés de la collectivité; et enfin, le bénévolat intergénérationnel a un potentiel de lutte énorme contre l'âgisme systémique dans notre société.

Les aînés représentent une part importante de la main-d'œuvre bénévole du Canada, mais les changements démographiques ont aussi eu une incidence sur le bénévolat. Les adultes plus âgés sont davantage susceptibles de consacrer en moyenne plus d'heures au bénévolat que n'importe quel autre groupe, soit en moyenne 218 heures par année. Les gens qui font du bénévolat rapportent que, dans l'ensemble, cela a un effet positif sur leur santé et leur bien-être physique et émotionnel.

Cependant, les aînés restent de plus en plus longtemps sur le marché du travail. Nous avons constaté que le taux de participation au marché du travail des personnes de 65 ans et plus a doublé au cours des 20 dernières années, ce qui réduit leur disponibilité pour le bénévolat. La réduction potentielle du bassin d'aînés bénévoles est un problème important, étant donné que l'isolement social est l'un des problèmes les plus urgents parmi les personnes âgées. De nombreuses études ont montré que l'isolement social peut avoir de graves conséquences sur la santé physique et mentale des aînés, et que ce n'est pas seulement une question de solitude. L'isolement social peut accroître le risque de maladies chroniques et de dépression, en plus de réduire la qualité de vie.

Les bénévoles intergénérationnels apportent de nouvelles perspectives, de l'énergie et de l'enthousiasme, ce qui peut donner un deuxième souffle aux aînés. Lorsque l'on tisse des liens entre les jeunes générations et les aînés, cela crée non seulement un sentiment d'appartenance, mais aussi du soutien et une camaraderie inestimables, et nous pouvons en voir les retombées dans les programmes de CHATS. Les étudiants ont participé à des activités, à des repas, à des échanges sociaux et à des occasions d'interaction de création de liens. Une initiative que je tiens à souligner est celle des contes numériques qui favorisait l'établissement de liens entre les clients âgés et les jeunes.

Avant la pandémie, CHATS organisait des visites mensuelles d'enfants du préscolaire ainsi que des visites hebdomadaires d'élèves du collège St. Andrews. Nous avons aussi travaillé en partenariat avec 360°kids, un organisme de soutien aux jeunes à risque, pour faire travailler ces jeunes à la préparation de repas qu'ils servaient à nos clients du programme de jour pour adultes. La pandémie a empêché la participation en personne de nos jeunes bénévoles, mais ils sont tranquillement en train de revenir. Cette année, des élèves du collège Pickering ont construit des cabanes à oiseaux avec nos clients.

Les bienfaits du bénévolat intergénérationnel ne sont pas à sens unique. Les études montrent que les jeunes qui participent à des activités bénévoles auprès des aînés apprennent à apprécier davantage la sagesse et l'expérience des générations qui les précèdent. Cela stimule l'empathie et la compréhension des jeunes, en plus de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté.

Cela m'amène à mon troisième point: la valeur du bénévolat intergénérationnel dans la lutte contre l'âgisme systémique dans notre société.

J'aimerais vous renvoyer au guide de discussion de 2022 du gouvernement du Canada sur l'âgisme au Canada, dans lequel il était indiqué que les jeunes, les professionnels de la santé, les politiques gouvernementales et les employeurs sont les groupes où la discrimination fondée sur l'âge était la plus manifeste. C'est important pour nous de comprendre ces tendances et d'adapter nos stratégies afin de mobiliser plus efficacement les divers groupes d'âge. Lorsque les gens passent plus de temps avec les aînés, et lorsque nous offrons des occasions où les générations peuvent se réunir et

interagir réellement, cela favorise la compréhension et le respect entre elles.

CHATS a récemment lancé une nouvelle initiative d'actualisation du programme de bénévolat, rendue possible grâce au financement provenant du fonds de relance des services communautaires du gouvernement du Canada. Le but est d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle vision et un nouveau modèle pour le programme de bénévolat de CHATS. Pendant que nous rebâissons notre programme pour revenir à sa capacité d'avant la pandémie, nous cherchons activement à mobiliser un plus large éventail démographique de bénévoles et d'élargir nos activités de bénévolat.

Vu les énormes bienfaits du bénévolat, le gouvernement fédéral peut continuer de jouer un rôle crucial pour promouvoir et encourager le bénévolat intergénérationnel, et j'aimerais justement mentionner trois façons dont nous pouvons continuer à stimuler ce domaine.

Premièrement, par l'intermédiaire de ses politiques et de son financement, notre gouvernement peut encourager la participation à des programmes qui réunissent les générations. L'initiative du programme Nouveaux Horizons pour les aînés est un excellent exemple de l'orientation que nous devons continuer de suivre. Le programme, comme il se doit, soutient les projets communautaires conçus par les aînés pour les aînés, mais je crois toutefois qu'il pourrait aussi accepter les propositions ou les projets de collaboration des jeunes, pour donner lieu à de nouveaux modèles d'activités intergénérationnelles.

- (1215)

Deuxièmement, l'éducation et la sensibilisation serviront aussi à encourager ce réseautage dont nous avons tant besoin. L'établissement de la Journée intergénérationnelle sert de tremplin à de nombreuses occasions d'éducation, de sensibilisation et de soutien.

Troisièmement, le gouvernement fédéral devrait établir des partenariats à long terme avec les organisations qui encouragent les liens intergénérationnels. Ces partenariats pourraient tirer parti des ressources servant à la mise à l'échelle, à la promotion et à la collaboration.

Le bénévolat intergénérationnel ne sert pas uniquement à aider les autres. Il sert à enrichir les collectivités et les gens. Il permet aux gens d'apprendre les uns des autres, de transmettre leurs expériences et de créer un Canada plus fort et plus inclusif.

Je demande à chacun et à chacune d'entre vous de ne pas voir le bénévolat intergénérationnel seulement comme une solution, car c'est aussi un investissement dans le bien-être et le dynamisme de nos collectivités. Ces bienfaits sont incommensurables, et ils avantagent profondément la société.

Je vous remercie de votre temps.

Le président: Merci, madame Bisanz.

Mme Gray prendra la parole en premier, pour six minutes. Allez-y.

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence ici et de leur excellent travail.

Mes premières questions vont s'adresser à M. Khera, de Age-Link Society.

Votre organisation a quelque chose d'unique: elle a été fondée dans le but de tisser des liens entre les générations, ce qui est vraiment unique, en comparaison des autres organismes à but non lucratif. Les étudiants, dans les campus de ma collectivité, me disent qu'ils sont aux prises avec de graves problèmes d'abordabilité. À l'Université de la Colombie-Britannique Okanagan, où vous avez dit avoir étudié, il y a même désormais une banque alimentaire, pour aider les étudiants qui vivent de l'insécurité alimentaire. Vous avez parlé des difficultés liées au coût de la vie, qui font qu'il est difficile pour les Canadiens et les Canadiennes de faire du bénévolat. Vous avez même dit que les personnes âgées sont forcées de retourner au travail.

Voici ma question: avez-vous été obligés de réduire vos services ou alors de limiter la croissance de vos activités, malgré ce que vous auriez voulu, parce qu'il n'y a pas suffisamment de disponibilité, parce que vous n'êtes pas arrivés à accroître votre bassin de bénévoles?

M. Shiven Khera: Tout à fait. Je pense que nous avons eu de la chance, parce que l'UBCO compte une dizaine de milliers de personnes, alors nous avons réussi à trouver des bénévoles d'une façon ou d'une autre. Toutefois, cela a vraiment été un défi pour nous de trouver des bénévoles, parce que les gens sont beaucoup plus occupés maintenant, surtout les étudiants. Ils travaillent davantage à temps partiel. Ils travaillent plus d'heures pour accumuler des fonds pour leur loyer et aussi pour le coût de la vie en général, pour faire leur épicerie, et toutes ces choses. Nous avons assurément constaté ces difficultés.

Dans l'ensemble, heureusement, nos programmes ont survécu. Nous avons pu tenir les événements que nous avions prévus, mais cela a indubitablement été un défi pour nous.

• (1220)

Mme Tracy Gray: Merci de vos commentaires.

Croyez-vous que les gens pourraient davantage soutenir les organismes à but non lucratif comme le vôtre s'ils avaient plus de revenus disponibles ou peut-être s'ils n'avaient pas à avoir deux emplois ou à travailler plus longtemps juste pour se nourrir?

M. Shiven Khera: Je le crois. Ce serait absolument extrêmement utile si c'était le cas, parce que nous l'avons déjà vu. Notre organisation existe depuis 2016, du moins en tant que club étudiant, et nous savons combien de bénévoles avaient l'habitude d'assister à nos événements. Ce que nous constatons maintenant, c'est que la baisse du nombre de bénévoles est évidemment un gros problème pour nous, et ce serait très utile si les gens avaient plus de revenus disponibles afin qu'ils puissent assister à nos événements. Nos événements sont ouverts à tous. Tout ce qu'il faut, c'est du temps et de la disponibilité.

Mme Tracy Gray: Excellent. Merci beaucoup.

Je tiens à vous remercier encore une fois du bon travail que vous faites. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'assister à l'un de vos événements, pour voir de mes propres yeux les liens entre les générations et à quel point toutes les personnes présentes étaient heureuses d'y être, alors je veux vous remercier du bon travail que vous accomplissez.

C'est important d'entendre ce genre de témoignage ici au Comité, et nous avons écouté les déclarations des témoins. Cependant, le Comité a aussi d'autres travaux à faire, et c'est pourquoi, monsieur le président, j'aimerais proposer une motion.

Je propose:

Étant donné que:

(a) la taxe carbone menace la sécurité du revenu des agriculteurs, des travailleurs agricoles et de l'emploi dans le secteur agricole;

(b) le Sénat devrait voter sur le projet de loi C-234 visant à abolir la taxe carbone pour le séchage des grains et le chauffage des granges;

(c) les agriculteurs canadiens ont demandé au Sénat d'adopter cet important projet de loi;

(d) le projet de loi C-234 permettrait aux agriculteurs d'économiser un milliard de dollars et contribuerait à faire baisser les prix des denrées alimentaires pour les Canadiens;

Le Comité demande aux sénateurs qui retardent l'adoption du projet de loi de cesser de jouer des jeux politiques avec les moyens de subsistance des agriculteurs canadiens, de reconnaître la décision de la Chambre des communes émise et d'adopter le projet de loi C-234 sans plus tarder.

Une partie du mandat du Comité concerne les programmes de sécurité du revenu.

Voilà la motion au complet. Elle a été distribuée aux membres du Comité.

Le président: La greffière m'a informé que la motion est recevable.

Poursuivez, madame Gray.

Mme Tracy Gray: Merci beaucoup, monsieur le président.

Comme je le disais, la motion concerne les programmes de sécurité du revenu. Nous sommes responsables des enjeux concernant la sécurité du revenu lorsque les politiques gouvernementales ont une incidence sur l'abordabilité pour les Canadiens, y compris l'abordabilité des aliments.

D'ailleurs, le Comité va devoir étudier des projets de loi touchant la sécurité alimentaire et les coûts des aliments. Nous savons que les augmentations des taxes sur le carbone pour les agriculteurs ont pour effet de menacer la sécurité alimentaire du Canada et d'accroître les coûts des aliments pour tous les gens dans nos collectivités. Éliminer la taxe sur le carbone pour tous les carburants agricoles est une mesure importante pour aider à corriger ce problème.

Nous savons que le prix des aliments continue de monter pour les Canadiens. À dire vrai, certains témoignages que nous avons entendus ici aujourd'hui, de la part d'organismes à but non lucratif, touchaient le coût de l'inflation, le coût des aliments, les besoins des organismes à but non lucratif et la grande importance du bénévolat pour les activités des organismes à but non lucratif. Cela relève donc directement du mandat du Comité.

Nous savons, selon ce que rapporte le directeur parlementaire du budget, que les agriculteurs paieront tout juste un peu moins d'un milliard de dollars en taxes sur le carbone entre maintenant et 2030. Nous savons que cela fait grimper le coût des aliments pour les Canadiens. Beaucoup d'informations ont été rapportées concernant les coûts pour les agriculteurs, à cause des taxes sur le carbone élevées qu'ils doivent payer. Par exemple, un éleveur de poulets à griller a dit que la taxe sur le carbone a coûté à son entreprise 120 000 \$ en 2022, et que ce sera 180 000 \$ en 2023. Lorsqu'il devra payer le montant complet de la taxe sur le carbone, son entreprise devra verser 480 000 \$.

C'est très important que le projet de loi soit adopté, afin que nous puissions commencer à lutter contre l'inflation et la crise d'abordabilité qui affecte présentement les Canadiens et Canadiennes.

Nous savons que d'autres organisations ont déclaré combien elles payaient de taxes sur le carbone. Un témoin a dit que sa champignonnière lui coûtait environ 150 000 \$ en taxes sur le carbone. À mesure que ces montants vont augmenter d'ici 2030, cette champignonnière devra verser plus de 450 000 \$ par année en taxes sur le carbone.

Cela a une incidence sur le prix que paient les Canadiens pour leurs aliments. Comme je l'ai dit, cela s'inscrit directement et en grande partie dans le travail du Comité, parce que nous examinons un grand nombre d'enjeux touchant l'abordabilité qui ont une incidence directe sur les Canadiens.

Un autre exemple que je veux donner est celui d'une ferme avicole, en Alberta, qui a pris la parole au sujet des augmentations des taxes sur le carbone qu'elle devait payer. C'est quelque chose que nous voyons d'un bout à l'autre du pays. Je sais que j'ai entendu cela de la part des entreprises dans ma collectivité également. Il y a une exploitation de petits fruits à Saskatoon — en Alberta —, et ses factures d'énergie sont passées à 12 000 \$ par mois à presque 27 000 \$ par mois.

Nous savons que notre pays exporte beaucoup des produits que nous cultivons ici. Cette taxe mine notre compétitivité. Nous exportons, les prix pour nos agriculteurs grimpent, le prix des aliments est plus élevé, et cela mine notre compétitivité et notre productivité. En adoptant ce projet de loi, nous aiderons au moins un peu à ce que les choses soient plus équitables pour nos agriculteurs qu'elles ne le sont présentement.

Nous savons que, lorsqu'il est question d'inflation, l'inflation alimentaire est en réalité beaucoup plus élevée. Le problème, avec l'inflation alimentaire, c'est que chaque catégorie d'aliments est touchée différemment, ce qui veut dire que le prix de certains types d'aliments augmente plus que les autres. Par exemple, la dinde a augmenté de 67 %. Les laitues ont augmenté de 33 %. C'est supérieur aux taux d'inflation que nous avons vus au cours des dernières années. L'inflation alimentaire est toujours plus élevée que le taux d'inflation. Le bœuf, les pâtes et les fruits ont aussi augmenté.

• (1225)

Une chose qu'il faut garder à l'esprit, par rapport à l'inflation, c'est qu'il y a un effet cumulatif: le pire effet cumulatif possible. Quand vous investissez, vous voulez que vos investissements s'accroissent, avec un rendement positif, mais l'inflation alimentaire est une accumulation négative. Disons que l'inflation est d'environ 3 % — même si nous savons que l'inflation alimentaire est plus élevée —, cela s'ajoute à l'inflation de l'année précédente, où au cours du même mois, l'inflation était peut-être de 8 à 10 %. Ce n'est pas comme si on ramenait cela à zéro. La vérité, c'est que l'inflation s'accumule chaque année.

Pour nos agriculteurs, qui doivent en plus payer cette taxe onéreuse sur le carbone, la conséquence est tout simplement que le coût des aliments va continuer d'augmenter pour les Canadiens.

Nous avons entendu la ministre des Finances dire qu'elle ne voulait pas jeter de l'huile sur le feu de l'inflation. Mais, en réalité, c'est justement ce que font les politiques comme l'augmentation annuelle de la taxe sur le carbone. Le projet de loi que nous demandons au Sénat d'adopter n'est qu'une mesure pour lutter contre cela.

Les achats alimentaires sont ce qui contribue le plus à l'augmentation d'année en année de l'indice des prix à la consommation. Le prix de la nourriture a augmenté plus rapidement que l'inflation glo-

bale, comme je l'ai déjà dit. Dans l'ensemble, les prix pour les consommateurs ont augmenté de 11,4 % au cours des deux dernières années. Selon Statistique Canada, les prix des aliments au Canada n'ont jamais augmenté aussi rapidement au cours des 40 dernières années. La taxe sur le carbone est en partie à blâmer. L'augmentation progressive de la taxe sur le carbone a pour effet d'augmenter les coûts.

• (1230)

M. Tony Van Bynen: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Nous avons invité un témoin à prendre la parole. Je remets en question la pertinence. Nous essayons de parler de bénévolat. Nous avons d'excellents témoins avec nous. Je vous demande de vous prononcer sur la pertinence, et que nous poursuivions les travaux du Comité.

Le président: Merci, monsieur Van Bynen.

J'ai écouté attentivement, et les commentaires de Mme Gray sont pertinents en ce qui concerne la motion dont nous sommes saisis.

Je tiens à dire aux témoins que je suis ambivalent quant au moment choisi pour présenter cette motion. La députée a le droit de présenter une motion, et c'est ce qu'elle a fait. Le Comité doit traiter de la motion avant que nous puissions reprendre les travaux, c'est-à-dire écouter les témoignages relatifs à notre étude.

Je vous demanderais de faire preuve de patience, jusqu'à ce que nous ayons terminé avec la motion ou jusqu'à treize heures.

Madame Gray, je vous demanderais de vous en tenir à la pertinence de votre motion.

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Je comprends, même si je trouve cela malheureux. À cause de la façon dont fonctionnent les comités, nous avons si peu de temps chaque semaine. Il y a seulement deux réunions du Comité de quelques heures chaque semaine, et nous devons traiter de tant de choses durant ce temps. Ce que j'ai fait s'inscrit dans le déroulement normal des travaux du Comité.

Je suis consciente du fait que nous avons des témoins avec nous, qui ont pu témoigner, et je les en remercie.

Pour revenir à ma motion, quand il s'agit du coût des aliments, ce qui, comme je l'ai dit, est directement lié à l'étude d'aujourd'hui, nous avons entendu dire qu'il y a une crise du bénévolat au Canada, et nous avons entendu des témoignages aujourd'hui, de la part de plusieurs témoins, selon lesquels cela est dû en partie au coût de l'inflation et à la crise d'abordabilité que nous traversons au Canada. Une façon d'aider à atténuer ce problème est d'éliminer la taxe sur le carbone pour les agriculteurs qui produisent nos aliments.

Un témoin précédent nous a parlé de la crise actuelle du bénévolat et de la diminution du nombre de bénévoles. Beaucoup d'organismes sans but lucratif ont de la difficulté à trouver des bénévoles en raison de l'inflation, et d'un problème d'abordabilité qui est directement lié à la motion que j'ai proposée, parce qu'il s'agit d'une façon de faire baisser le prix des aliments.

Nous avons entendu dire que, selon des commentaires qui ont été rapportés dans le reste du pays, par exemple, des Big Brothers of Greater Vancouver se retrouvaient avec des enfants, mais pas d'adultes avec qui les jumeler. Ils ne peuvent plus accepter d'enfants dans ce programme de mentorat à Surrey, en Colombie-Britannique, parce qu'il y a une pénurie de bénévoles.

Le président: Madame Gray, parlez de la motion, s'il vous plaît.

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Si l'on revient précisément au prix de la nourriture, qui est le sujet de la motion; il s'agit d'une motion visant à trouver une façon de diminuer le prix et les coûts pour les agriculteurs qui produisent notre nourriture. Banques alimentaires Canada a publié un rapport selon lequel les banques alimentaires ont reçu près de deux millions de visites en un mois seulement. C'est une augmentation de 79 % par rapport à 2019.

Statistique Canada a publié une étude sur l'insécurité alimentaire qui montre que le nombre de familles qui vivent dans l'insécurité alimentaire a augmenté de plus de 12 % entre 2021 et 2022. Encore une fois, la motion que je vous ai présentée propose une façon de composer avec le prix des aliments.

Selon le rapport annuel Bilan-Faim de Feed Ontario, le nombre de familles ayant eu recours aux banques alimentaires a « explosé » — c'est le mot qui a été employé —; les Canadiens et les Canadiennes ont de la difficulté à s'en sortir en raison de l'inflation et des taux d'intérêt qui ont monté en flèche. Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, plus de 800 000 personnes ont fait appel à une banque alimentaire, en Ontario seulement, et, au cours de cette période, les banques alimentaires ont reçu au total 5,9 millions de visites.

• (1235)

Le président: Madame Gray, pourriez-vous parler de votre motion, qui concerne la sécurité des agriculteurs, des travailleurs agricoles et de l'emploi dans le secteur de l'agriculture; vos commentaires pourraient-ils concerner le sujet même de votre motion?

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Si l'on revient aux agriculteurs eux-mêmes, nous avons entendu dire que ces taxes sur le carbone, dont j'ai parlé plus tôt, représentent pour de nombreux agriculteurs des centaines de milliers de dollars et diminuent leur capacité...

Mme Bonita Zarrillo: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

J'aimerais obtenir des éclaircissements, parce que je crois que la motion vise à influencer le Sénat. Elle ne concerne en rien le contenu du projet de loi. Il s'agit plutôt de l'influence du Parlement sur le Sénat.

Pourrais-je obtenir des éclaircissements au sujet de la motion? Concerne-t-elle le Sénat ou le contenu du projet de loi?

Le président: La motion que vous avez sous les yeux, madame Zarrillo, est correcte dans le sens où, si elle est adoptée, elle demande au Comité de presser le Sénat, qui retarde l'adoption du projet de loi. Voilà la teneur de la motion.

Madame Gray, l'intervention de Mme Zarrillo est justifiée. Limitez vos commentaires à la motion que vous avez déposée.

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Nous savons que...

M. Tony Van Bynen: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Cette motion renvoie à des retards semblables à ceux que connaît notre Comité, c'est cela?

Le président: Excusez-moi. Pourriez-vous être plus clair?

M. Tony Van Bynen: La motion concerne les préoccupations liées aux retards au Sénat. N'est-ce pas semblable à ce qui se passe présentement, dans notre comité, quant à l'étude que nous faisons présentement?

Le président: Effectivement, le Comité est retardé dans son étude, mais c'est Mme Gray qui a la parole.

Je vais vous le rappeler une dernière fois — puis je vais passer à autre chose — vos commentaires doivent concerner votre motion.

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Pour répondre à la question, cette motion a été...

Le président: Vos commentaires doivent concerner votre motion, madame Gray.

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Je ne répondrai donc pas à la question de l'autre député.

Le président: La question ne s'adressait pas à vous.

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Par l'intermédiaire du président, cette motion vise à demander que ce que la Chambre des communes a approuvé — le projet de loi qui a fait l'objet d'un vote et qui a été approuvé par le Parlement, puisse aller de l'avant. C'est le sujet de la motion.

Nous nous sommes entendus là-dessus et nous devons avancer afin d'avoir un impact sur les coûts pour les agriculteurs, lesquels ont une incidence sur l'inflation, ce qui, encore une fois, est lié à l'étude que nous menons présentement, qui concerne le coût de la vie des Canadiens.

Notre comité, sans doute bien plus que d'autres comités, est réellement concerné par le sujet du projet de loi qui est à l'étude présentement au Sénat et qui, dans les faits, traite de l'abordabilité des Canadiens et des Canadiennes. Nous savons que de nombreux programmes — des programmes ou des projets de loi — que notre comité étudie sont liés aux programmes de la sécurité du revenu.

Le président: Madame Gray, votre motion concerne les agriculteurs, non pas le public en général, et fait expressément appel au Sénat.

Je ne vais pas vous rappeler une autre fois que vos commentaires doivent concerner votre motion. Vous allez perdre votre tour si vous vous écarterez du sujet encore une fois.

• (1240)

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Encore une fois, nous demandons que ce projet de loi, approuvé par le Parlement, soit adopté, afin que des mesures soient prises pour diminuer les coûts pour les agriculteurs. Voilà le fond de la motion. Elle demande à notre comité, et nous avons tout à fait le droit de lui demander...

Notre comité peut demander par écrit au Parlement de faire avancer les choses ou demander à d'autres groupes d'insister sur les enjeux importants pour notre comité. Voilà le fond de la motion. Elle encourage notre comité à faire cette demande.

Le président: Merci, madame Gray.

Maintenant, c'est au tour de Mme Falk, puis ce sera Mme Ferreri et ensuite M. Long.

Mme Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster, PCC): Merci beaucoup...

Le président: Au sujet de la motion dont nous sommes saisis...

Mme Rosemarie Falk: Me pointez-vous du doigt?

Le président: Non, mais je pointe le Comité en général. Tenez-vous-en à la motion dont nous débattons actuellement; elle est très précise.

Mme Rosemarie Falk: Merci.

Dans cette motion, monsieur le président, il est indiqué que la taxe carbone menace la sécurité du revenu des agriculteurs, des travailleurs agricoles et de l'emploi dans le secteur agricole. Comme nous l'avons entendu plus tôt aujourd'hui, cela menace aussi nos organismes à but non lucratif, ainsi que les Canadiens...

Le président: Ce n'est pas dans la motion.

Mme Rosemarie Falk: ... en fin de compte, les Canadiens vulnérables. Notre comité est responsable des Canadiens ayant un handicap.

Le président: Madame Falk, tenez-vous-en à la motion, sans quoi vous perdrez votre tour.

Mme Rosemarie Falk: ...ainsi que des personnes âgées, des familles et des travailleurs.

Cela se trouve dans notre motion: la taxe carbone menace la sécurité du revenu des agriculteurs, des travailleurs agricoles et de l'emploi dans le secteur agricole.

Nous avons entendu dire qu'il y a une crise d'abordabilité au pays. Nous l'avons encore entendu aujourd'hui dans les témoignages. Quand le gouvernement décide d'imposer une taxe aux agriculteurs qui font pousser les aliments, une taxe au chauffeur de camion qui transporte les aliments et une taxe aux commerces qui vendent les aliments, nous savons qui la paye: les Canadiens et les Canadiennes.

Cela touche les Canadiens ayant un handicap et ceux en situation de handicap. Cela touche les familles et les parents de jeunes enfants.

Le président: Madame Falk, vous allez perdre votre tour si vous ne vous en tenez pas à la motion dont nous débattons actuellement.

Mme Rosemarie Falk: Je considère que je parle de la motion, monsieur le président.

Le président: Non, ce n'est pas le cas. La motion...

Mme Rosemarie Falk: Oui ce l'est.

C'est écrit ici: « étant donné que: (a) ». C'est dans la motion. Ce dont je parle se trouve dans la motion.

Le président: De quoi parlez-vous?

Mme Rosemarie Falk: C'est tout à fait pertinent selon moi.

Le président: Où est-il indiqué « étant donné »? Vous vous êtes arrêtée là. La motion...

Mme Rosemarie Falk: C'est à la première ligne: « étant donné que: (a) la taxe carbone menace ». C'est dans la motion.

Le président: C'est « la sécurité du revenu des agriculteurs, des travailleurs agricoles et de l'emploi dans le secteur agricole ». Vous vous êtes écartée du sujet plusieurs fois.

Mme Rosemarie Falk: Dans le comté que je représente, monsieur le président, beaucoup d'agriculteurs ont des familles. Ce sont des parents. Ils travaillent dans le secteur de l'énergie parce qu'ils doivent le faire pour compléter le revenu qu'ils tirent de l'agriculture. C'est tout à fait important. Nous devons reconnaître...

Mme Bonita Zarrillo: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Mme Rosemarie Falk: ... que les agriculteurs sont ceux qui font pousser nos aliments.

Le président: Madame Falk, Mme Zarrillo a invoqué le Règlement.

Madame Zarrillo, allez-y.

Mme Bonita Zarrillo: Merci, monsieur le président.

Toute cette conversation me rend très mal à l'aise. En tant que parlementaire, j'aimerais faire savoir qu'il s'agit à mon avis d'un outrage au Parlement. Cette motion nous demande d'influencer, d'intimider et de paralyser d'autres parlementaires.

Pourrions-nous demander au président de prendre une décision? Je me sens tout à fait mal à l'aise à être impliquée dans quoi que ce soit qui vise à intimider le Sénat ou à lui faire obstacle.

Le président: Merci, madame Zarrillo.

Je vais prendre votre rappel au Règlement en délibéré et faire rapport au Comité.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur Coteau.

M. Michael Coteau: J'aimerais parler du processus suivi ici.

En comité, nous convenons de notre calendrier et de la façon de procéder pour chaque sujet. L'étude de M. Van Bynen a été décidée il y a un an. Il était...

• (1245)

Le président: Monsieur Coteau, pourriez-vous en venir à votre rappel au Règlement précis? Le processus n'a rien à y voir.

M. Michael Coteau: Je voulais souligner que nous avons permis aux conservateurs de prioriser ce qu'ils voulaient faire, mais cette tactique est constamment utilisée pour marquer des points politiques et retarder le processus...

Le président: Merci, monsieur Coteau. Malheureusement, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Nous allons revenir à Mme Falk, puis je donnerai la parole à...

Mme Rosemarie Falk: J'invoque le Règlement à ce sujet, monsieur le président, si vous me le permettez, avant de poursuivre.

Le président: Vous invoquez le Règlement. Dites clairement en quoi consiste votre rappel au Règlement.

Mme Rosemarie Falk: Le rappel au Règlement est le suivant: de quels points politiques parlez-vous? C'est tout à fait inapproprié de faire de telles accusations.

Le président: Madame Falk, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Je vais revenir à madame Falk.

Mme Tracy Gray: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Dites clairement en quoi consiste votre rappel au Règlement, madame Gray.

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Mon rappel au Règlement concerne celui de Mme Zarrillo concernant l'intimidation. J'aimerais en parler.

Personne n'intimide personne, ici. Ce commentaire m'offusque. Il s'agit d'une motion qui demande au Comité de faire quelque chose. Il n'y a absolument pas d'intimidation là-dedans. Je voulais le souligner, parce que cela a été mentionné ici, monsieur le président.

Il n'y a aucune forme d'intimidation.

Le président: Merci, madame Gray.

Mme Zarrillo a invoqué le Règlement au sujet d'une question que j'allais prendre en délibéré et dont j'allais faire rapport.

Madame Falk, c'est toujours à vous.

Madame Falk, puisque vous avez la parole, rappelez-vous de vous en tenir à la motion présentée par votre collègue, Mme Gray.

Mme Rosemarie Falk: Merci, monsieur le président.

Pour revenir à la motion, nous savons — et je crois que nous en avons aussi parlé à la Chambre la semaine dernière — que le Sénat doit voter au sujet du projet de loi C-234, qui vise à abolir la taxe sur le carbone pour le séchage des grains et le chauffage des granges. Comme je l'ai déjà déclaré, bon nombre d'agriculteurs que je représente occupent également des emplois dans d'autres secteurs pour compléter leur revenu agricole, et bon nombre d'entre eux ont des familles. Nous le savons, nous sommes des familles d'agriculteurs. Nous savons que la Chambre en a parlé la semaine dernière et que ce serait toute une affaire si on abolissait la taxe sur le carbone pour le séchage des grains et le chauffage des granges.

J'ai entendu beaucoup d'électeurs et de Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, dire à quel point la taxe sur le carbone leur coûte cher. Certains de nos agriculteurs se retrouvent avec des factures exorbitantes. Des centaines de milliers de dollars, des dizaines de milliers de dollars servent uniquement à payer la taxe sur le carbone, mais cela n'a pas diminué les émissions de carbone dans l'atmosphère ni contribué d'une quelconque façon au bien de l'environnement. Toutefois, cela a fait mal aux finances des Canadiens.

J'ai reçu un message d'un Canadien. La taxe sur le carbone figurant sur sa facture de SaskEnergy, seulement pour le chauffage, s'élève à 38 \$ par mois, et la TPS est perçue en sus. Cela revient à 456 \$ par année uniquement pour la taxe sur le carbone, sans compter le gaz utilisé, les frais de service ou la TPS que le gouvernement veut ajouter à la taxe. Les Canadiens payent une taxe sur une taxe, et nos agriculteurs n'en sont certainement pas exemptés.

Nous savons que les agriculteurs... mais également des députés de la Chambre des communes, et même certains d'entre nous assis à cette table, ont voté pour que le projet de loi C-234 soit présenté au Sénat. C'est pourquoi le Sénat en est saisi à ce moment-ci. Nous savons aussi que le premier ministre libéral a nommé des sénateurs « indépendants », qui, nous le savons, ne sont pas indépendants. Bon nombre d'entre eux étaient déjà membres du Parti libéral avant leur nomination à la Chambre haute. Nous entendons des rumeurs

selon lesquelles les ministres libéraux téléphonent personnellement à ces sénateurs désignés pour leur demander de ne pas voter en faveur de ce projet de loi, de retarder son adoption et d'empêcher que cela aille plus loin, parce que le premier ministre avait décidé d'accorder des exemptions spéciales à la taxe sur le carbone pour le chauffage résidentiel à des personnes vivant dans certaines régions du pays, et principalement dans la région de l'Atlantique. Ils estiment que, si ce projet de loi est adopté, il y aura davantage de lacunes et de vices dans l'idéologie de la taxe sur le carbone, et je suis d'accord.

Nous savons que le projet de loi C-234 permettrait aux agriculteurs d'économiser des milliards de dollars. Je viens d'une région rurale du Canada, et je sais combien de dons nos agriculteurs font aux banques alimentaires, par exemple. Lorsque le gouvernement décide de leur enlever plus d'argent, les agriculteurs ont moins de temps et de revenu disponible qu'ils auraient pu autrement consacrer à aider les membres de leurs communautés.

Je sais également — nous le savons tous, en fait — que le retrait de la taxe sur le carbone diminuera le prix des aliments des Canadiens, comme je l'ai dit.

• (1250)

M. Tony Van Bynen: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je crois qu'il nous reste environ 10 minutes avant la fin de la séance régulière de notre comité. Je me demandais si nous pouvions demander aux témoins de revenir une autre fois afin que nous puissions tenir avec eux une série exhaustive de questions et de réponses. Ils ont investi beaucoup de temps. Ils ont beaucoup de choses à nous dire, et tout ce temps s'écoule. J'aimerais que nous recevions ces témoins une autre fois, et nous pourrions peut-être simplement les laisser partir maintenant.

Le président: Merci, monsieur Van Bynen.

Je n'ai pas le pouvoir de leur dire quand partir. La séance prendra fin à 13 heures, comme prévu, et le Comité ne peut pas réinviter les témoins de son choix.

Nous allons maintenant reprendre.

M. Michael Coteau: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Puis-je demander à la députée qui a la parole de s'en tenir aux faits? Elle vient tout juste de dire que des rumeurs circulent au sujet d'appels téléphoniques faits par le premier ministre.

[Français]

Mme Louise Chabot: Monsieur le président, l'interprète ne peut...

[Traduction]

Le président: Vous avez raison, il s'agit d'un débat, mais je serai très strict et je vais exiger que les membres du Comité s'en tiennent à la motion qui est actuellement à l'étude. Comme vous le savez, ce sont les règles que vous avez adoptées et acceptées.

Je vais aviser chaque membre à deux reprises. S'il ne s'en tient pas au sujet du débat, je céderai la parole au prochain intervenant sur la liste.

Je passe à Mme Chabot.

Madame Chabot, voudriez-vous invoquer le Règlement?

[Français]

Mme Louise Chabot: Oui, monsieur le président.

Ce que je veux dire n'a rien à voir avec la motion, mais je tiens à signaler qu'il n'y a pas eu d'interprétation des propos de M. Coteau, en raison de problèmes de son. Je pense que c'est mon droit de vous le signaler quand je n'ai pas accès à l'interprétation.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Chabot. Vous avez raison.

Les interprètes peuvent-ils interpréter les commentaires au sujet de M. Coteau?

En fait, je m'arrête ici, parce que je n'ai pas jugé cela pertinent, madame Chabot, mais j'ai dit bien clairement que j'allais surveiller de très près la pertinence de la motion.

Madame Falk, vous avez la parole.

Mme Rosemarie Falk: Madame Chabot, m'entendez-vous? D'accord. Merci.

Pour revenir à ce que je disais, monsieur le président, en ce qui concerne le projet de loi C-234, je suis convaincue que bon nombre des gens ici présents croient que cela diminuera le prix des aliments — le prix de l'épicerie — dans notre pays, ce qui rendrait le coût de la vie des Canadiens plus abordable. Comme je l'ai dit, lorsqu'un agriculteur qui cultive les aliments paye des taxes, qu'un expéditeur envoie les aliments par camion paye des taxes et que vous imposez des taxes aux commerces qui vendent les aliments, qui paye pour cela? Ce sont les Canadiens.

Je crois qu'il est absolument impératif que notre comité, surtout compte tenu de son mandat, lequel concerne la sécurité du revenu... Beaucoup de ces programmes passent entre les mains du Comité. Nous pensons aux six ministres dont le mandat relève de la compétence de notre comité et touche les familles, les personnes âgées, les Canadiens en situation de handicap et, bien entendu, les travailleurs également.

Je crois qu'il est impératif que nous demandions à ces sénateurs de comparaître devant le Comité pour leur dire ce que nous en pensons: ce projet de loi ne devrait pas servir à des jeux politiques et devrait être adopté très rapidement. De plus, le Sénat devrait reconnaître la volonté de la Chambre. Les membres du Parlement sont élus pour être à cet endroit. Les sénateurs sont nommés. Je pense, tout particulièrement lorsqu'il est question d'un projet de loi fiscal, que la Chambre haute devrait écouter la Chambre basse, puisque nous sommes des personnes élues et que nous représentons nos électeurs.

Cela dit, je voudrais dire qu'il y a déjà eu un précédent au sein de ce comité et que le Comité peut convoquer par écrit des groupes, des PDG et d'autres personnes...

• (1255)

Le président: Madame Falk, vous avez soulevé ce point plusieurs fois de suite. Vous avez dit que le Comité peut demander par écrit que...

Mme Rosemarie Falk: Non, ce n'est pas cela... et c'est là où je veux en venir. Cela concerne les sénateurs. Je dis qu'il y a eu un précédent dans notre comité. Nous l'avons fait pour Air Canada. Le PDG d'Air Canada nous a écrit pour nous dire qu'il ne viendrait pas. Nous avons présenté une motion. Nous en avons parlé et avons dé-

cidé que, non, il devait se présenter devant ce comité et lui rendre des comptes. C'est ce que je dis...

Le président: Madame Falk...

Mme Rosemarie Falk: Il y a un précédent. Nous l'avons déjà fait.

Le président: Madame Falk, veuillez conclure vos commentaires...

Mme Rosemarie Falk: Je crois que notre comité peut tout à fait écrire à ces sénateurs pour leur demander de venir.

Merci, monsieur le président.

Mme Tracy Gray: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Formulez clairement votre rappel au Règlement.

Mme Tracy Gray: Merci, monsieur le président.

Ce dont madame Falk parlait, pour répondre à votre question, monsieur le président, c'est que notre comité a demandé que les choses bougent. Nous avons demandé par écrit que les choses bougent, et ce n'est donc pas une demande inhabituelle. C'est ce dont parlait Mme Falk.

Il est exact d'affirmer que notre comité demande que les choses bougent. Nous l'avons déjà fait, au cours de la présente législature, je voulais simplement le souligner, monsieur le président.

Le président: Madame Gray, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Je vais céder la parole à Mme Ferreri, qui était la prochaine intervenante.

Madame Falk, vous avez cédé la parole.

Madame Ferreri, vous avez la parole.

Mme Michelle Ferreri: Merci, monsieur le président.

Je remercie ma collègue, Mme Gray, d'avoir présenté cette motion.

Pour ceux qui n'ont pas suivi, la motion est la suivante:

Étant donné que:

- (a) la taxe carbone menace la sécurité du revenu des agriculteurs, des travailleurs agricoles et de l'emploi dans le secteur agricole
- (b) le Sénat devrait voter sur le projet de loi C-234 visant à abolir la taxe carbone pour le séchage des grains et le chauffage des granges;
- (c) les agriculteurs canadiens ont demandé au Sénat d'adopter cet important projet de loi;
- (d) le projet de loi C-234 permettrait aux agriculteurs d'économiser un milliard de dollars...

C'est selon le directeur parlementaire du budget également, monsieur le président.

... et contribuerait à faire baisser les prix des denrées alimentaires pour les Canadiens;

Le Comité demande aux sénateurs qui retardent l'adoption du projet de loi de cesser de jouer des jeux politiques avec les moyens de subsistance des agriculteurs canadiens, de reconnaître la décision de la Chambre des communes élue et d'adopter le projet de loi C-234 sans plus tarder.

Cela est important pour le Comité HUMA, parce que, à la Chambre des communes, il y a eu 176 votes pour — des oui — le projet de loi C-234, qui a été adopté, et il y a eu 146 votes contre. Votre vote faisait partie de ces 176 votes, monsieur le président. Vous avez voté en faveur de ce projet de loi. Je vous en remercie. Je sais que vous croyez à la nécessité de défendre les intérêts des agriculteurs et de contribuer à rendre le coût de la vie plus abordable.

Le projet de loi a ensuite été présenté au Sénat. C'est un projet de loi fiscal. Nous attendons simplement qu'il soit adopté. Je note, pour ceux qui nous regardent, que cette motion a essentiellement été présentée parce que, si nous ne pouvons pas faire adopter ce projet de loi — et c'est maintenant entre les mains du Sénat —, nous aurons un grave problème. Cela est lié à bien d'autres dossiers qui sont à l'étude dans ce comité.

Le sommaire du projet de loi C-234 dit ceci: « Le texte modifie la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre afin d'élargir la définition de machinerie agricole admissible et d'inclure le gaz naturel commercialisable et le propane à l'exemption qui s'applique au combustible agricole admissible. »

En ce qui concerne la motion, le député de Foothills, notre collègue, en a fait part à maintes reprises à la Chambre. Il est également le porte-parole en matière d'agriculture.

Mme Bonita Zarrillo: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Au nom du NPD, je tiens à remercier les témoins de leur participation aujourd'hui et leur présenter nos excuses pour ce qui s'est passé. Je suis vraiment désolée que nous n'ayons pas eu l'occasion de vous poser des questions ou de vous entendre.

Merci.

Le président: Merci, madame Zarrillo. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Madame Ferreri, vous avez la parole.

Mme Michelle Ferreri: Monsieur Barlow, le porte-parole de l'opposition ou le porte-parole en matière d'agriculture, a parlé du fait que la sécurité du revenu des agriculteurs était menacée, ce qui est une question pertinente à l'égard de la motion.

Dans sa circonscription, un éleveur de poulets s'est fait imposer une taxe sur le carbone de 120 000 \$ en 2022. Cette taxe s'élèvera à 180 000 \$ en 2023. Lorsque la taxe s'élèvera à 170 \$ la tonne, la taxe sur le carbone sera de 480 000 \$ par année. Ce que les gens ne savent pas non plus, c'est qu'il y a une taxe sur une taxe. C'est tout à fait absurde que ces agriculteurs, qui se donnent corps et âme, se voient imposer une taxe sur une taxe.

Un cultivateur de champignons a également fait les manchettes à Carleton. Les gens peuvent trouver en ligne la ventilation complète de ses coûts. C'était une taxe sur le carbone de 150 000 \$. C'est bien cela, la taxe sur le carbone.

C'est ce pour quoi nous nous battons aujourd'hui et ce sur quoi porte cette motion, lorsqu'il est question de la menace qui pèse sur la sécurité du revenu des agriculteurs et, ultimement, la menace...

● (1300)

Le président: Madame Ferreri, je dois vous interrompre.

Il est maintenant 13 heures.

Ai-je le consentement unanime pour poursuivre?

M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.): Non.

Le président: Le débat sur la motion est ajourné.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>